



Évaluation à mi-parcours du Programme de Coopération INTERREG Amazonie 2014-2020

Version du 21 novembre 2019

Service Coordination Interfonds – Pôle Affaires Européennes

Collectivité Territoriale de Guyane



avec le **FEDER** pour la coopération territoriale





Liste des acronymes

- AG : Autorité de gestion
- CARICOM : Caribbean Community
- CE : Commission Européenne
- CCOG : Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais
- CHAR : Centre Hospitalier Andrée Rosemon
- CHOG : Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais
- CIRAD : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
- CNES : Centre National d'Étude Spatiales
- CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
- CTG : Collectivité Territoriale de Guyane
- DRFiP : Direction Régionale des Finances Publiques
- FED : Fonds Européen de Développement
- FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritime et la Pêche
- FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
- FSE : Fonds Social Européen
- IRD : Institut de Recherche pour le Développement
- PAE : Pôle Affaires Européennes



- PCIA : Programme de Coopération Interreg Amazonie
- PIB : Produit Intérieur Brut
- PNRG : Parc Naturel Régional de la Guyane
- RAMO : Rapport Annuel de Mise en Œuvre
- SC : Secrétariat Conjoint
- TF : Transfrontalier
- TN : Transnational
- UE : Union Européenne

Contenu

1. Présentation et analyse de la pertinence et cohérence du PCIA	8
1.1 Un programme cohérent, s'inscrivant dans une stratégie régionale globale	8
1.1.1. Présentation du Programme de Coopération Interreg Amazonie	8
1.1.2. Axes prioritaires et objectifs thématiques	8
1.1.3. Pertinence du programme.....	14
1.1.4. Gouvernance du programme	15
1.2 Un contexte régional pouvant impacter la programmation du PCIA	18
1.2.1. Guyane	18
1.2.2. Suriname	19
1.2.3. Guyana	21
1.2.4. Brésil	22
2. État d'avancement du PCIA à mi-parcours et premières réalisations	24
2.1 Analyse quantitative de la programmation	24
2.1.1. L'état global de la programmation à fin Juin 2019	24
La programmation axe par axe	28
2.1.2.....	28
2.1.3. Les objectifs de 2018	39
2.2 Analyse qualitative de la programmation.....	45
2.1.4. Une programmation déséquilibrée mais proportionnelle	45
2.1.5. Des bénéficiaires aux profils diversifiés.....	47
3. Analyse de la mise en œuvre et de la gouvernance du PCIA.....	48
3.1 L'efficacité de l'organisation générale mise en place.....	48
3.1.1. Partenariats institutionnels.....	48
3.1.2. Instruction, programmation et suivi des projets	51
3.2 La qualité des dispositifs d'information, de communication et d'animation du PCIA	54
3.2.1 L'accès aux informations sur le PCIA.....	54
3.2.2. L'accompagnement des porteurs de projet	55
4. Synthèse des recommandations et perspectives	57
4.1 Les recommandations.....	57

4.1.1.	Renforcer les liens avec les partenaires extra-communautaires du Programme	57
4.1.2.	Améliorer l'efficacité du Secrétariat Conjoint.....	58
4.2	Les perspectives	59
Annexe I – Méthodologie des entretiens réalisés		64
Annexe II – Projets programmés.....		65
Annexe III – Résultats du questionnaire adressé aux porteurs de projet.....		75
.....		75
Table 1 - Calendrier de l'évaluation à mi-parcours		7
Table 2 - Axes prioritaires, objectifs et priorités du Programme.....		11
Table 3 - Historique des premières années de programmation		25
Table 4 - Réalisation financière des projets conventionnés au 30 juin 2019.....		28
Table 5 - Taux de paiement par axe.....		29
Table 6 - Modification des indicateurs financiers du cadre de performance (cibles 2018) ...		41
Figure 1 - Indicateurs de suivi du PCIA		12
Figure 2 - Répartition budgétaire par axe (TF)		13
Figure 3 - Répartition budgétaire par axe (TN).....		13
Figure 4 - Carte du Suriname - conflit sur la définition des frontières		20
Figure 5 - État d'avancement par axe.....		25
Figure 6 - Point d'étape financier.....		26
Figure 7 - Cadre de performance modifié du Programme		39
Figure 8 - Répartition géographique des projets.....		45
Figure 9 - Répartition des partenariats (hors AT)		46
Figure 10 - Profils des porteurs de projets PCIA		47
Figure 11 - Résumé des entretiens d'évaluation		49

Introduction

Contexte et objectifs généraux de l'évaluation à mi-parcours

Le Programme Amazonie (PCIA) est un programme de coopération territoriale, financé par le Fonds européens de développement régional, dans le cadre de l'objectif de Coopération Territoriale Européenne (FEDER-CTE) et géré par la Collectivité Territoriale de Guyane.

Il est fondé sur un partenariat institutionnel actif entre les partenaires européens (CNES, État, Commission Européenne) et non-européens (le Secrétariat Général du CARIFORUM ainsi que gouvernements du Suriname, du Guyana, d'Amapá, du Pará et d'Amazonas) de la CTG.

Le PCIA a pour but principal de générer le développement intégré de la Guyane Française avec ses voisins du Plateau des Guyanes – le Suriname, le Guyana, l'Amapá, le Pará et l'Amazonas.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, la CTG – Autorité de Gestion¹ du Programme – et son Pôle des Affaires Européennes ont décidé de procéder à son évaluation, dans le but d'apprécier son management. Il s'agit, en effet, de rendre compte des conditions d'implémentation du programme ainsi que des impacts de l'intervention de la CTG et de l'Europe sur le territoire.

Cette évaluation a donc pour objectifs d'apprécier la stratégie de la Collectivité Territoriale de Guyane en matière de coopération territoriale européenne (CTE). Elle doit également permettre d'analyser la pertinence et la cohérence du Programme Amazonie, son état d'avancement à mi-parcours ainsi que sa mise en œuvre et sa gouvernance.

Elle se base sur les questions indicatives suivantes :

- Les hypothèses de rédaction du programme sont-elles toujours valides ?
- La stratégie déployée en réponses aux enjeux est-elle pertinente et cohérente ?
- Quels sont les progrès du programme en matière d'atteinte des objectifs ?
- Quels sont les progrès en matière de stratégie de communication ?

Pour optimiser la démarche, le Pôle Affaires Européennes a fait le choix d'internaliser l'évaluation à mi-parcours du PCIA. Les limites budgétaires et calendaires, ainsi que la nature même de l'exercice (travail itératif impliquant de nombreuses parties prenantes) auraient impacté négativement une prestation externe.

La rédaction de ce document a donc été confiée à Élodie Pulchérie, étudiante en Master 2 Études Européennes, dans le cadre de son stage de validation de son diplôme universitaire.

¹ Autorité publique désignée par l'État membre pour gérer un programme de financement européen. L'Autorité de Gestion (AG) est responsable de la rédaction et de la mise en œuvre du programme, ainsi que de la sélection des projets à subventionner.

Cette évaluation *in itinere*, ou au fil de l'eau, intervient alors que le PCIA atteint un taux de programmation supérieur à 50% de son enveloppe disponible. Elle coïncide également avec la rédaction du Rapport Annuel de Mise en Œuvre 2018, qui lui-même s'inscrit dans la démarche communautaire d'évaluation de la performance des programmes européens 2014-2020, à la moitié de leur période de programmation.

Le plan d'évaluation à mi-parcours a été présenté aux partenaires institutionnels du Programme et validé lors du comité de suivi du PCIA qui a eu lieu le 29 mai 2019.

Il doit permettre d'aboutir à une proposition de recommandations et de pistes d'amélioration, à la fois pour la période restante et pour la programmation à venir (2021-2027). Ainsi, l'évaluation se développe en quatre parties :

1. Présentation et analyse de la pertinence et de la cohérence du PCIA
2. État d'avancement du PCIA et premières réalisations
3. Analyse de la mise en œuvre et de la gouvernance du PCIA
4. Synthèse, perspectives et recommandations

Contenu, méthodologie et travaux réalisés

Cette évaluation s'appuie sur :

- Une analyse et une exploitation de la documentation existante sur le PCIA
- Les données récoltées dans les Rapports de Mise en Œuvre annuels depuis le début de la programmation
- L'observation du fonctionnement du Secrétariat Conjoint du PCIA (les Directions Pilotage, Instruction et Gestion du Pôle Affaires Européennes)
- Des entretiens avec les partenaires institutionnels du Programme (Préfecture, CTG, Consulats du Suriname et du Guyana)
- Un questionnaire adressé aux bénéficiaires sur la communication autour du programme, l'accompagnement des projets, le montage administratif et la gestion des dossiers, et le caractère déterminant de l'aide du PCIA.

Planning des travaux

Observation et immersion dans le Secrétariat Conjoint du PCIA	Mars - Juillet 2019
Elaboration d'un questionnaire à l'attention des porteurs de projet	Mars 2019
Entretiens avec les partenaires du PCIA	Mars - Mai 2019
Revue de la documentation sur le PCIA	Mars - Juin 2019
Lancement et recueil des réponses du questionnaire	Avril - Mail 2019

Exploitation des données de suivi	Avril - Juin 2019
Rédaction du rapport final d'évaluation à mi-parcours	Juin - Juillet 2019

Table 1 - Calendrier de l'évaluation à mi-parcours

1. Présentation et analyse de la pertinence et cohérence du PCIA

1.1 Un programme cohérent, s'inscrivant dans une stratégie régionale globale

La coopération territoriale européenne est l'un des instruments de la politique de cohésion menée par la Commission Européenne (CE). Elle vise à répondre aux enjeux conjoints de développement local, national et régional.

Dans ce cadre, les actions de coopération sont soutenues par le Fonds européen de développement régional *via* trois volets : la coopération transfrontalière, la coopération transnationale et la coopération interrégionale.

Le PCIA relève à la fois de la coopération transfrontalière et de la coopération transnationale.

1.1.1. Présentation du Programme de Coopération Interreg Amazonie

Adopté formellement par la CE en novembre 2015, au titre de l'objectif de Coopération Territoriale Européenne, le PCIA a été lancé officiellement lors d'un comité de suivi réunissant l'ensemble des partenaires du programme en 2016, après que la Collectivité Territoriale de Guyane ait été désignée comme l'Autorité de gestion en charge de la coordination de la bonne exécution du programme.

Doté d'une enveloppe de 27,8 millions d'euros, dont environ 68% de crédits FEDER-CTE, le Programme se structure autour de deux volets de coopération² :

- Coopération transfrontalière (TF), qui concerne la Guyane Française, le Suriname et l'Amapá (Brésil)
- Coopération transnationale (TN), qui concerne l'ensemble de la zone de coopération (Guyane Française, Suriname, Amapá, Pará, Amazonas et Guyana).

La définition de la stratégie du PCIA, de ses axes d'intervention et de ses objectifs est une réponse aux besoins de développement territorial identifiés dans le Diagnostic stratégique territorial de l'espace de coopération³.

1.1.2. Axes prioritaires et objectifs thématiques

² Cf. Article 3.7 du règlement UE 1299/2013 (CTE)

³ Conseil Régional de Guyane (Technopolis), "Diagnostic Stratégique Territorial de l'espace de coopération transfrontalier et transnational Amazonie/Plateau des Guyanes", 2014

Le Programme Amazonie 2014-2020 se déploie sur quatre thématiques à la fois transversales et complémentaires ainsi que sur un objectif d'assistance technique, permettant d'optimiser sa mise en œuvre. Il comporte deux volets, transfrontalier et transnational, dotés de deux enveloppes financières distinctes.

Cette structuration répond à la fois aux exigences de la Stratégie Europe 2020⁴ et aux enjeux de développement territorial.

Le PCIA se fonde donc sur un partenariat institutionnel dont le but est de coordonner les stratégies afin de permettre une intervention ciblée, intégrée et adaptée.

Il permet par conséquent d'appréhender des sujets essentiels pour le territoire, comme le renforcement du capital humain par la prise en charge systématique d'actions de formation et d'éducation, de recherche ou de développement numérique.

Ci-après une description des cinq thématiques – ou axes prioritaires – réparties sur les volets TF et TN, en fonction des objectifs spécifiques (OS) du Programme et des objectifs thématiques (OT) ainsi que des priorités d'investissement (PI) de la Stratégie Europe 2020.

Axe prioritaire 1	Renforcer de l'offre de transports au sein de l'espace transfrontalier de coopération
OS 1	Accroître la mobilité des personnes et des biens au sein de l'espace transfrontalier de coopération
OT 7	Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles
PI 7c	Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faibles émissions de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable.
Axe prioritaire 2	Renforcer de l'offre de transports au sein de l'espace transnational de coopération
OS 2	Accroître la mobilité des personnes et des biens au sein de l'espace transnational de coopération
OT 7	Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles
PI 7c	Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faibles émissions de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable.
Axe prioritaire 3	Protéger et valoriser de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace transfrontalier de coopération
OS 3	Mieux protéger, gérer et valoriser la biodiversité exceptionnelle de l'espace transfrontalier de coopération

⁴ « La stratégie Europe 2020 est le programme de l'UE en faveur de la croissance et de l'emploi pour la décennie en cours. Elle met l'accent sur une croissance intelligente, durable et inclusive comme moyen de surmonter les faiblesses structurelles de l'économie européenne, d'en améliorer la compétitivité et la productivité et de jeter les bases d'une économie sociale de marché durable. » - https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/european-semester/framework/europe-2020-strategy_fr

OS 4	Renforcer la protection et la valorisation du patrimoine culturel de l'espace transfrontalier de coopération (notamment des cultures et savoirs traditionnels des populations des fleuves de l'intérieur)
OT 6	Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources
PI 6c	Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
PI 6d	Protéger et restaurer la biodiversité des sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Axe prioritaire 4	Protéger et valoriser de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace transnational de coopération
OS 5	Mieux protéger, gérer et valoriser la biodiversité exceptionnelle de l'espace transnational de coopération
OS 6	Renforcer la protection et la valorisation du patrimoine culturel de l'espace transnational de coopération (notamment des cultures et savoirs traditionnels des populations des fleuves de l'intérieur)
OT 6	Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources
PI 6c	Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
PI 6d	Protéger et restaurer la biodiversité des sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Axe prioritaire 5	Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires et sociales rencontrées au sein de l'espace transfrontalier de coopération
OS 7	Développer des réponses sanitaires adaptées aux besoins spécifiques de l'espace transfrontalier de coopération
OT 9	Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
PI 9a	Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Axe prioritaire 6	Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires et sociales rencontrées au sein de l'espace transnational de coopération
OS 8	Développer des réponses sanitaires adaptées aux besoins spécifiques de l'espace transnational de coopération
OT 9	Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
PI 9a	Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Axe prioritaire 7	Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone transfrontalière de coopération
OS 9	Améliorer les conditions du développement des échanges économiques dans la zone transfrontalière de coopération
OT 3	Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME)

PI 3b	Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Axe prioritaire 8	Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone transnationale de coopération
OS 10	Améliorer les conditions du développement des échanges économiques dans la zone transnationale de coopération
OT 3	Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME)
PI 3b	Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Axe prioritaire 9	Assistance Technique (AT) sur le volet transfrontalier
OS 11	Assurer la mise en œuvre optimale du Programme et des projets sur la zone transfrontalière de coopération
Axe prioritaire 10	Assistance Technique sur le volet transnational
OS 12	Assurer la mise en œuvre optimale du Programme et des projets sur la zone transnationale de coopération

Table 2 - Axes prioritaires, objectifs et priorités du Programme

Pour améliorer le suivi de la mise en œuvre du Programme et pour mesurer sa performance, des objectifs opérationnels et financiers – ou indicateurs – ont été déterminés dès sa rédaction. Ils ont été fixés de telle sorte qu'ils soient :

- Réalistes, en fonction des enjeux de la zone de coopération et des capacités des différents acteurs,
- Transparents, à la fois visibles et lisibles
- Vérifiables, objectivement mesurables et,
- Cohérents, avec les axes prioritaires du PCIA.

Ainsi, en fonction des axes prioritaires et des indicateurs correspondant, le Programme Amazonie s'organise de la façon suivante :

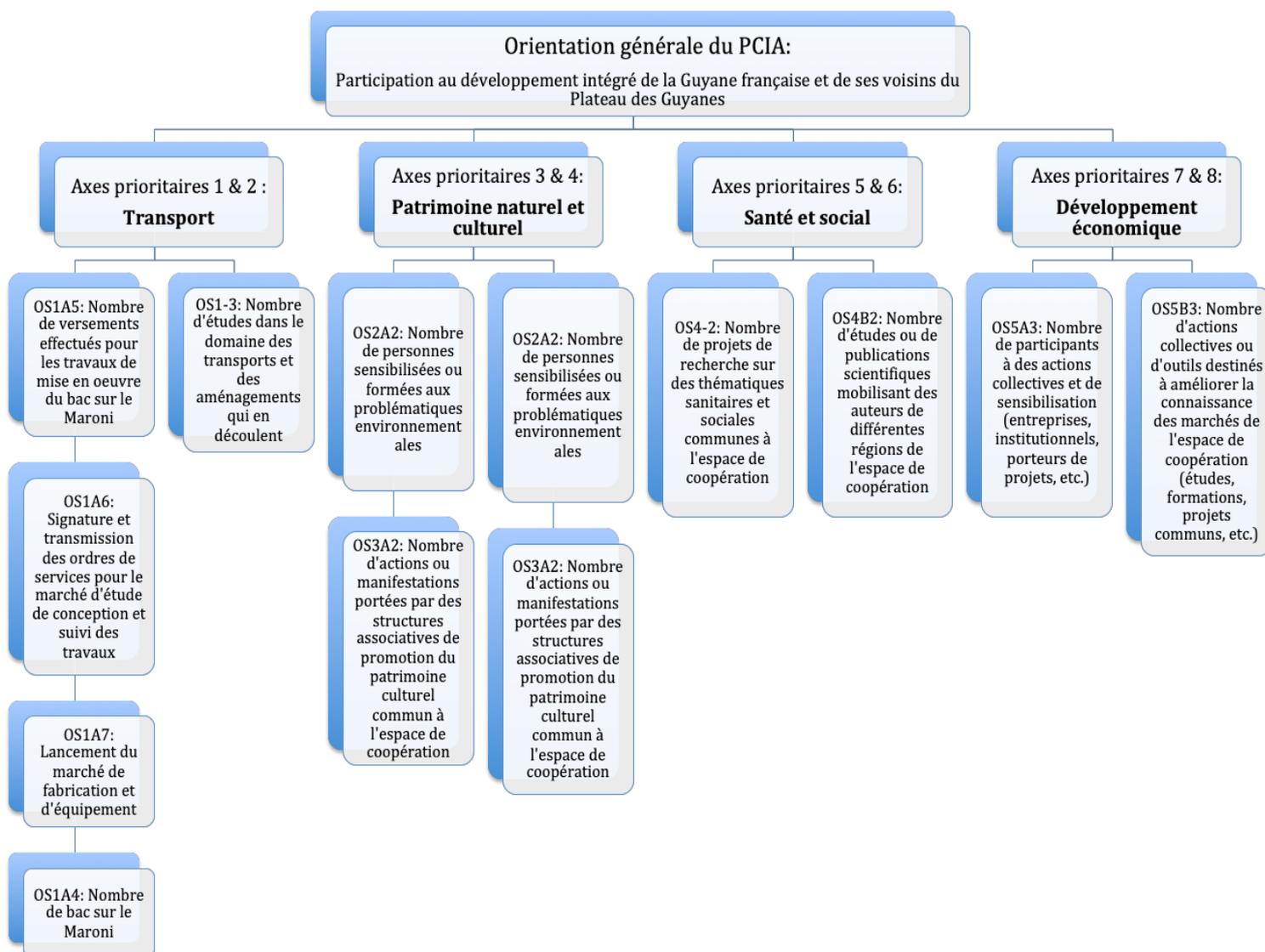
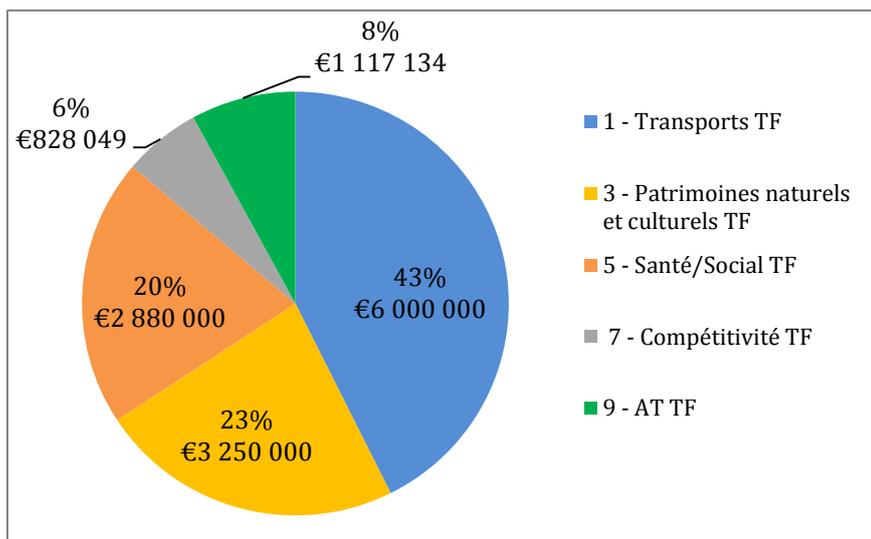


Figure 1 - Indicateurs de suivi du PCIA

Le Programme est doté d'une enveloppe FEDER-CTE de 18.9 millions d'euros, avec 14.1 millions d'euros pour le volet transfrontalier et 4.8 millions d'euros pour le volet transnational.



Pour la composante transfrontalière du Programme, l'axe 1 (« Amélioration de l'offre de transports ») est le plus doté budgétairement.

L'Autorité de Gestion a, en effet, pour volonté de subventionner la mise en service du nouveau bac sur le Maroni – investissement matériel estimé à au moins 5 millions d'euros.

Figure 2 - Répartition budgétaire par axe (TF)

Sur cette composante, les problématiques sanitaires et sociales (axes 6) bénéficient d'une enveloppe budgétaire significative.

Cette répartition correspond aux enjeux transnationaux liés à la transmission de maladies vectorielles, notamment.

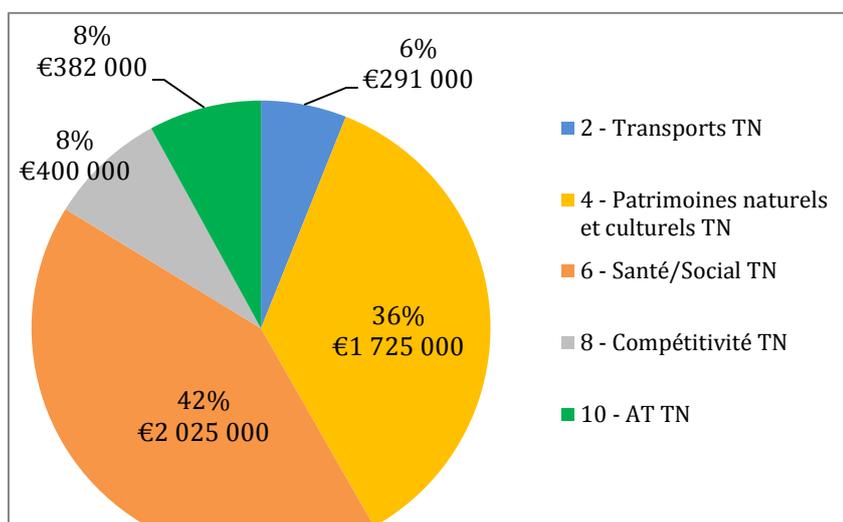


Figure 3 - Répartition budgétaire par axe (TN)

1.1.3. Pertinence du programme

Le Diagnostic Stratégique Territorial (DST)⁵ de l'espace de coopération a été validé par les partenaires du programme en 2014. Il s'agit d'une analyse globale de l'ensemble des États de la zone du Programme ainsi que de leurs logiques de coopération.

Il se compose de huit grandes thématiques communes à la zone géographique couverte par le PCIA :

- A/ Territoires et populations***
- B/ Tendances économiques du territoire de coopération***
- C/ Un territoire de coopération caractérisé par un très fort enclavement***
- D/ Croissance intelligente***
- E. Croissance durable***
- F. Croissance inclusive***
- G/ Bassins fluviaux transfrontaliers du Maroni et de l'Oyapock***
- H/ Coopérations au sein de l'espace transfrontalier et transnational***

En 2014, le diagnostic avait mis exergue les enjeux de développement suivants :

- Enclavement et forte mobilité des populations, liés à l'étendue des territoires et la faible densité démographique
- Prépondérance de la forêt amazonienne, qui abrite des populations traditionnelles dont les habitats et savoir-faire sont à préserver et valoriser face à l'exploitation incontrôlée des écosystèmes
- Carences systémiques des offres de santé – aussi bien en termes d'accès aux soins qu'en termes de formation des soignants, alors même que le Plateau des Guyanes souffrent de pathologies communes et endémiques
- Existence parallèle du secteur informel et de nombreuses T-PME, laissant une marge réduite aux initiatives de structuration alors même que la croissance démographique annonce un marché en expansion.

Le caractère fondamental de ces problématiques rend impossible d'y apporter une solution en quelques années seulement. Elles restent donc toujours d'actualité à la mi-parcours du Programme, et confirme de fait la pertinence du PCIA pour le Plateau des Guyanes.

En effet, les axes prioritaires – dans leur thématique et transversalité – contribuent à répondre aux défis soulevés par le DST.

⁵ Conseil Régional de Guyane (Technopolis), "Diagnostic Stratégique Territorial de l'espace de coopération transfrontalier et transnational Amazonie/Plateau des Guyanes", 2014

1.1.4. Gouvernance du programme

La gestion du PCIA s'appuie sur une organisation stratégique, administrative et financière en fonction des différents aspects de sa mise en œuvre.

Cette organisation s'articule autour des organes fonctionnels suivants.

L'Autorité de gestion

Il s'agit de la Collectivité Territoriale de Guyane. Elle est responsable, vis-à-vis de la Commission Européenne et de ses autres partenaires institutionnels, de l'implémentation du Programme selon le principe de bonne gestion administrative et financière. Elle est en charge des travaux de médiation et de négociation avec l'ensemble des autorités susceptibles de coopérer dans les domaines du Programme⁶.

Le Secrétariat Conjoint (SC)

Il est intégré au Pôle Affaires Européennes de la CTG, et fait office de cellule permanente d'appui et de coordination auprès de l'Autorité de Gestion et du Comité de suivi. Le SC assure l'exécution opérationnelle du programme sur les plans administratifs et financiers⁷.

Le Comité technique de pilotage

Il se compose à *minima* des partenaires financiers locaux du Programme : la Mission Coopération de la CTG, la Cellule Diplomatie et Coopération de la Préfecture de région et la Mission Guyane du CNES. L'Autorité de Certification (Pôle Gestion Publique de la DRFiP), ainsi que les représentants des partenaires extracommunautaires (Consulats du Suriname, du Guyana et du Brésil) sont également systématiquement invités.

Le Comité technique permet un suivi ad hoc et local du programme et des projets. Les différentes parties prenantes échangent et harmonisent leurs informations afin de faire des propositions aux instances décisionnelles du Programme : les Comités de suivi et de sélection.

Le Comité de suivi

Il définit les grandes stratégies et orientations du Programme, et garantit sa bonne gestion. Le Comité de suivi a pour mission d'analyser et de valider les documents de mise en œuvre du PCIA (rapports, évaluations, etc.).

Les membres siégeant sont ainsi invités à discuter et voter des décisions sur l'implémentation du programme et des projets.

Ses membres avec voix délibérative sont :

- le Président de la CTG, ou son représentant
- le Préfet de Région Guyane, ou son représentant

⁶ Cf. article 23 du Règlement (UE) n°1299/2013

⁷ Cf. article 23 du Règlement (UE) n°1299/2013

- le Directeur du Centre Spatial Guyanais (CNES), ou son représentant
- les Ministres des Affaires Étrangères du Suriname et du Guyana, ou leur représentant
- les Gouverneurs des États d'Amapá, du Pará ou d'Amazonas, ou leur représentant

Le Comité de sélection

Il examine les projets candidats à une subvention PCIA, s'assure de leur éligibilité et évalue leur pertinence au regard des thématiques du Programme. Le Comité de sélection délibère sur la programmation et les modifications des projets.

Il est également garant du suivi coordonné de la mise en œuvre et peut, en cela, faire des propositions au Comité de suivi.

Ses membres avec voix délibérative sont :

- le Président de la CTG, ou son représentant
- le Préfet de Région Guyane, ou son représentant
- le Directeur du Centre Spatial Guyanais (CNES), ou son représentant
- les Ministres des Affaires Étrangères du Suriname et du Guyana, ou leur représentant
- les Gouverneurs des États d'Amapá, du Pará ou d'Amazonas, ou leur représentant

Le Comité de sélection peut émettre trois avis :

- Favorable, qui donne lieu à la programmation des projets concernés.
Sur proposition du Secrétariat Conjoint, le comité détermine alors le taux d'intervention FEDER-CTE.
- Ajournement, qui permet aux porteurs de consolider leur projet en fonction des remarques et suggestions des membres du Comité.
Les projets concernés pourront être présentés une nouvelle fois ultérieurement.
- Défavorable, qui se traduit par un rejet définitif des projets concernés.

Chacun de ces avis doit être motivé et validés par l'Autorité de Gestion, le Président de la CTG.

L'Autorité de Certification

Il s'agit de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP). Elle s'assure de la bonne mise en œuvre financière du Programme, en réalisant les tâches suivantes :

- Demandes de paiement à la Commission Européenne et certification des dépenses correspondantes
- Réception des versements de la CE et paiements aux bénéficiaires
- Suivi des résultats des audits et comptabilités des montants recouverts et retirés correspondants.

L'Autorité de Certification est, de ce fait, garante de la comptabilité du Programme, jusqu'à sa clôture définitive.



Les modalités de gouvernance du PCIA ont été établies dans une perspective de coordination des différents enjeux réglementaires et opérationnels, ainsi que des stratégies – parfois divergentes – des partenaires concernés.

1.2 Un contexte régional pouvant impacter la programmation du PCIA

Le Programme Amazonie se déploie sur la majorité du Plateau des Guyanes, territoire à la fois vaste, très peu peuplé et marqué par la prépondérance de la forêt amazonienne. Le Guyana, le Suriname, la Guyane Française, l’Amapá, le Pará et l’Amazonas se caractérisent tous par leur diversité politique et institutionnelle ; quand bien même une certaine homogénéité socioculturelle et géographique les rapproche. La programmation 2014-2020 subit, mais n’est pas limitée par, les bouleversements politiques, économiques et sociaux au sein de la zone de coopération.

1.2.1. Guyane

Président de la CTG : Rodolphe ALEXANDRE (depuis 2015)

Superficie : 83 856 km²

Chef-lieu : Cayenne

Langue officielle : français

Monnaie : euro

Population : 269 352 hab. (INSEE, 2016)

PIB par habitant : 15 339€ (INSEE, 2017)

Région et département d’outre-mer français, la Guyane a fait face à des changements politiques importants ces dernières années avec, notamment, la création en 2015 de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG). Cette dernière prend désormais en charge les compétences dévolues à la Région et au Département.

Cette transition s’est assortie d’une période d’adaptation liée à la prise de fonction des nouveaux élus, à la mise en place et à la prise en main de nouvelles procédures administratives, à la construction d’un organigramme à la fois efficace et efficient, etc.

La CTG a, par ailleurs, obtenu la gestion des fonds européens (FEDER-FSE, FEADER, FEAMP) pour la programmation 2014-2020, ce qui a pu impacter la mise en œuvre des programmes opérationnels entre 2014 et 2016.

De plus, en mars et avril 2017, toute la Guyane a été paralysée à cause d’une grève générale liée à des revendications telles que l’amélioration des infrastructures de santé, la lutte contre l’insécurité, l’orpaillage et l’immigration illégale ainsi que l’augmentation du budget public de la Guyane.

Un blocage de cette ampleur sur un territoire comme la Guyane, possédant un nombre limité de liaisons routières, a rapidement paralysé l’activité du territoire.

Tout comme en 2008-2009, les mouvements sociaux de la Guyane ont donc sévèrement impacté l’activité de différents secteurs porteurs, tels que la construction, l’administration ou encore l’hôtellerie, provoquant des ralentissements ou bien l’arrêt de certaines activités (écoles, commerces, etc.).

Ces barrages ont surtout limité les relations institutionnelles entre la Guyane Française et ses voisins du Plateau des Guyanes.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme, la Guyane – à travers sa collectivité principale, Autorité de Gestion – se voit confrontée à plusieurs défis.

La gouvernance partenariale du PCIA, dont le pilotage est assuré par la CTG, est rendue difficile par un morcellement politique et institutionnel. En effet, une collectivité unique⁸ côtoie deux États indépendants (le Suriname et le Guyana) et trois États fédérés (l’Amapá, le Pará et l’Amazonas). Le Programme repose ainsi sur la collaboration de partenaires extracommunautaires dont les compétences et les mandats divergent.

À cela s’ajoutent l’usage de quatre langues de travail différentes ainsi qu’un faisceau de normes et de pratiques parfois incompatibles.

1.2.2. Suriname

Chef d’État : M. Désiré Delano BOUTERSE (depuis 2010, renouvelé en 2015)

Superficie : 163 270 km²

Capitale : Paramaribo

Langue officielle : Néerlandais

Monnaie : dollar surinamais (SR\$)

Population : 575 991 hab. (Banque Mondiale, 2018)

PIB par habitant : 5336,85€ (Banque Mondiale, 2018)

L’économie du Suriname est basée essentiellement sur les matières premières (extraction de bauxite, d’or et de pétrole). La baisse durable des cours de ces matières a provoqué une crise financière et budgétaire en 2015, suivie d’une récession de trois ans dont les effets se ressentent encore jusqu’à présent. Cette crise a un impact sur l’implication du partenaire dans la mise en œuvre du PCIA.

Le Suriname se montre désormais plus prudent avant d’approuver le financement d’un projet d’envergure sur son territoire, quand bien même le cofinancement n’est pas un critère de coopération obligatoire.

Ainsi, pour le projet de mise en service du nouveau bac sur le Maroni (ferry entre la Guyane et le Suriname), le Suriname n’a pu s’engager financièrement qu’une fois le cofinancement FED garanti⁹.

D’autre part, à l’instar de la Guyane, le Suriname a également connu d’importantes manifestations au printemps 2017. Les décisions du Gouvernement de mettre en place une politique de rigueur, en augmentant les prix de l’essence, de l’eau et de l’électricité, ont effectivement provoqué un soulèvement populaire.

⁸ Cf. Loi portant création de la collectivité unique de Guyane, article 2 : « *La collectivité de Guyane exerce les compétences dévolues au département et à la région de Guyane, dans le respect des attributions des communes et de leurs groupements et, le cas échéant, en collaboration avec ces collectivités et avec l’État.* »

⁹ Cf. Point 2.2.3.

Bien que cela n'ait pas de conséquences tangibles sur les relations entre le Suriname, le Guyana et la Guyane, le conflit frontalier entre ces trois territoires est souvent mentionné à la marge des comités de suivi.

Le gouvernement surinamais revendique une surface plus importante de son territoire, et surtout le contrôle de tout ou partie de ses fleuves frontaliers (cf. figure 1)¹⁰. Il est donc systématiquement demandé aux porteurs de projet, et aux partenaires du Programme, d'être prudent sur l'utilisation de cartes de la région.



Figure 4 - Carte du Suriname - conflit sur la définition des frontières

Le Suriname a désigné une personne au sein du Consulat du Suriname à Cayenne pour être la personne ressource, ou le *focal point*, du PCIA. Le Ministère des Affaires Étrangères surinamais et la CTG disposent désormais d'un intermédiaire identifié, dont le rôle est de garantir la transmission d'informations de part et d'autre de la frontière.

Bien que cette personne n'ait pas de formation particulière aux fonds européens, son implication dans le programme et ses échanges avec le SC sont constants et fructueux.

¹⁰ Gutemberg de Vilhena Silva, « Litiges transfrontaliers sur le plateau des Guyanes, enjeux géopolitiques à l'interface des mondes amazoniens et caribéens », *L'Espace Politique* [En ligne], 31 | 2017-1, mis en ligne le 18 avril 2017, consulté le 19 août 2019. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/4242> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.4242

1.2.3. Guyana

Chef d'État: David GRANGER (depuis 2015)
Superficie : 214 969 km²
Capitale : Georgetown (140 000 habitants)
Langue officielle : anglais
Monnaie : Dollar guyanien
Population : 796 004 hab. (Banque Mondiale, 2018)
PIB par habitant : 4 157,23€ (Banque Mondiale, 2018)

L'économie du Guyana se base essentiellement sur l'agriculture (riz, canne à sucre, café et agrumes) ainsi que sur l'extraction des ressources minérales (or et bauxite). Un gisement offshore a également été découvert au large du pays et sera exploité à partir de 2020.

Le pays fait de bonnes performances dans la production de riz et de bois mais fait face à des défis dans les domaines de l'aménagement territorial ainsi que de la santé et de l'éducation.

Depuis fin 2018, le pays subit des remaniements gouvernementaux. Jusqu'à 2018, le Ministre des Affaires Étrangères était également le Vice-Président de la République : , toute instabilité gouvernementale a, de ce fait, impacté la coopération dans le cadre du PCIA.

L'éloignement géographique de la Guyane et du Guyana limite les perceptions mutuelles des deux territoires. Pour cette raison, les porteurs de projet guyanais, nécessairement chefs de file dans le cadre du PCIA, sont très peu enclin – par manque de connaissance ou de volonté – à s'impliquer au Guyana.

La Consule honoraire du Guyana à Cayenne est très impliquée dans le Programme. Elle participe de manière très active à tous les événements concernant le PCIA. Lors des comités de suivi, des comités de sélection et les diverses réunions organisés par le SC, la Consule donne un avis argumenté sur chacun des projets et propose des pistes d'amélioration. Elle est très investie dans son rôle d'intermédiaire entre le gouvernement Guyanien et le SC du PCIA et souhaiterait une collaboration encore plus resserrée au sein du Programme.

Les prochaines élections Guyaniennes sont prévues pour 2020, les périodes d'élections impactent généralement la participation du pays au sein du programme de coopération. Cependant, la création d'un poste de consul honoraire du Guyana à Cayenne a considérablement facilité les relations entre les deux territoires. La position de Madame la Consule ne devrait donc pas être impactée par les remaniements à venir.

1.2.4. Brésil

<p><u>Amapá:</u> Gouverneur : Antonio WALDEZ GÓES Superficie : 140 276 km² Capitale : Macapá Langue officielle : portugais Monnaie : Réal brésilien Population : 831 027 hab. (IBGE, estimation 2018) PIB par habitant : 3405,51€ (IBGE, 2016)</p>	<p><u>Pará:</u> Gouverneur : Simão JATENE Superficie : 1 247 689 km² Capitale : Belém Langue officielle : portugais Monnaie : Réal brésilien Population : 8 513 497 hab. (IBGE, estimation 2018) PIB par habitant : 32 984,84€ (IBGE, 2016)</p>	<p><u>Amazonas:</u> Gouverneur : Amazonino MENDES Superficie : 1 664 000 km² Capitale : Manaus Langue officielle : portugais Monnaie : Réal brésilien Population : 4 080 611 hab. (IBGE, estimation 2018) PIB par habitant : 21 141,54€ (IBGE, 2016)</p>
--	---	--

L'Amapá est un État fédéré du Brésil se situant au nord-est du pays, et partageant une frontière avec la Guyane Française.

C'est de cet État d'où provient une grande partie des Brésiliens de la Guyane.

L'économie se base essentiellement sur la noix du Brésil, le bois et le manganèse.

Malgré un port très compétitif situé à Santana, l'Amapá reste un territoire très enclavé : aucune route entièrement asphaltée ne le relie à un autre Etat brésilien, quand bien même il reste accessible *via* plusieurs sentiers forestiers.

Le Pará est quant à lui le deuxième plus grand État du Brésil. Son économie se base sur les minéraux tels que le fer, la bauxite et l'or mais également sur le bois, l'agriculture et le tourisme.

L'Amazonas est le plus grand État du Brésil, il possède la plus grande forêt tropicale du monde, avec 98% de sa superficie préservée. Alliant son potentiel écologique à une politique commerciale basée sur le développement durable, Manaus, la capitale de l'Amazonas est devenue la sixième ville la plus riche du pays.

Le gouvernement d'Amazonas cherche à attirer des investisseurs attachés à la protection de l'environnement. Il axe ses efforts sur la diversification de l'économie par le développement d'activités basées sur l'exploitation des ressources naturelles dans les domaines suivants: agro-industrie, bio-industrie, fructiculture, tourisme, énergie.

En 2015, le Brésil a été touché par une crise économique suivie d'une récession économique puis d'une crise politique. Ces événements sont intervenus dès le début de la programmation du PCIA et n'ont pas favorisé l'émergence de projet durable de coopération entre la Guyane et les Etats brésiliens.

Il n'existe pas de consulat pour chaque État du Brésil, le consulat référant pour le PCIA est donc d'emblée le Consulat de Brasilia.

Ceci n'est pas la solution la plus adéquate étant donné que les préoccupations des États brésiliens partenaires du PCIA sont assez éloignées de celles de Brasilia. La Consule du Brésil ne peut donc pas s'exprimer au nom de ces différents gouvernements brésiliens puisqu'ils peuvent avoir des intérêts divergeant non seulement les uns des autres mais également de l'État fédéral.

Il est difficile pour le SC d'établir une relation stable et privilégiée avec ces trois gouvernorats brésiliens, au vu du *turn-over* important consécutif à chaque élection. Les référents brésiliens pour le PCIA changent régulièrement.

Aucune délégation brésilienne n'a pu être présente lors des comités de suivi et de sélection de décembre 2018 en raison des élections présidentielles et gouvernementales. Au Brésil, ces dernières sont précédées et suivies d'une période de réserve et d'intronisation de plusieurs mois.

L'intérêt et l'implication au sein du PCIA diffèrent d'un État brésilien à l'autre. Les trois États étaient présents lors du premier Comité de 2016 puis seul le Gouvernement de l'Amapá était systématiquement représenté (sauf en 2018).

Lors des Comités de suivi et de sélection des 28 et 29 mai 2019, la délégation de l'Amapá comptait sept personnes qui ont participé de manière très active lors des comités, saluant les initiatives liées au PCIA et faisant part de leur volonté d'augmenter leur implication dans le Programme.

2. État d'avancement du PCIA à mi-parcours et premières réalisations

2.1 Analyse quantitative de la programmation

2.1.1. L'état global de la programmation à fin Juin 2019

L'analyse de l'avancement de la programmation présenté ci-dessous repose sur le traitement de la base de données des projets programmés après les Comités de suivi et de sélection des 28 et 29 mai 2019.

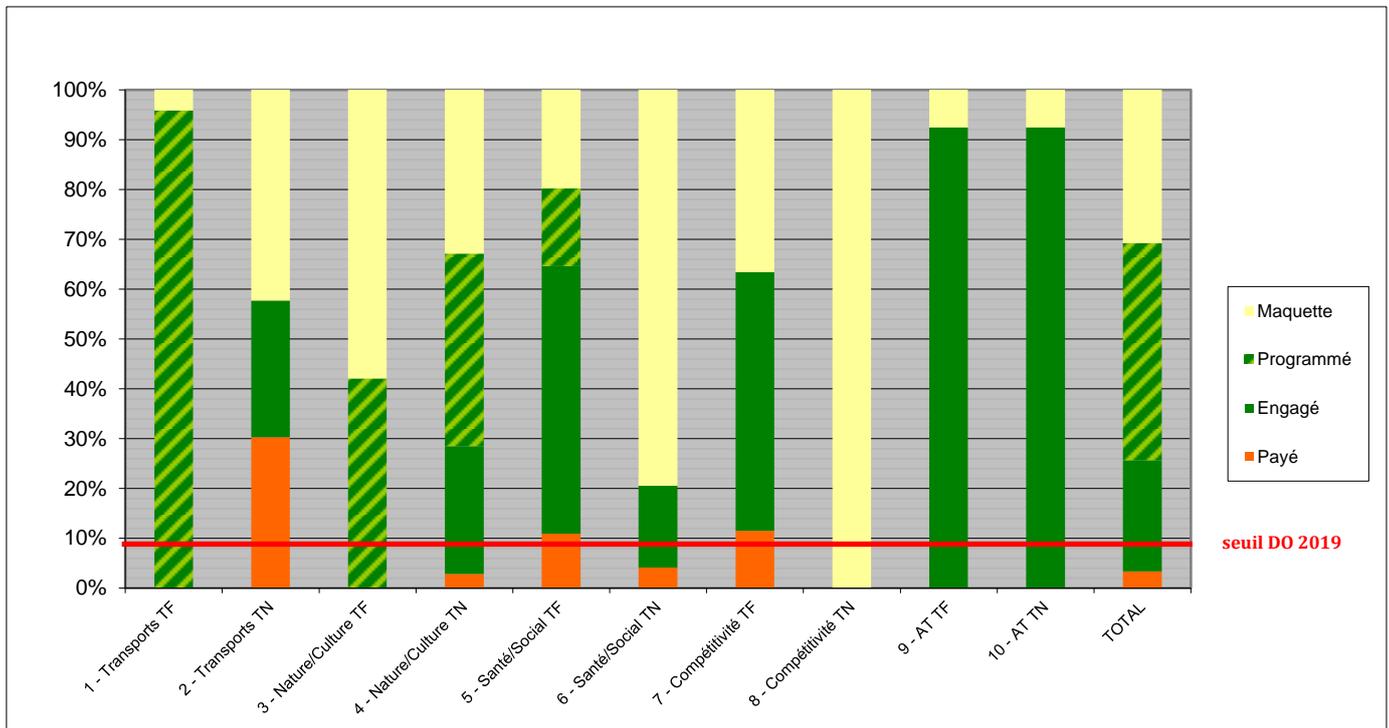
Au 30 juin 2019, quinze projets sont programmés (dont deux projets d'Assistance Technique sur l'axe 9 et 10).

<p>Bilan 2015</p>	<p>Le Programme de Coopération Interreg Amazonie a été validé le 30 novembre 2015. Au 31 décembre 2015, la programmation n'avait donc pas encore commencé et les outils nécessaires à l'instruction n'étaient pas encore disponibles.</p>
<p>Bilan 2016</p>	<p>Au 31 décembre 2016, la programmation avait démarré timidement. En effet, les Comités de suivi et de sélection qui se sont tenus en octobre 2016, ont permis de programmer deux projets, pour 765 860€ en coût total dont 555 860€ de FEDER-CTE, soit 3% de programmation. De plus, les outils nécessaires au suivi administratif et comptable n'étaient toujours pas opérationnels, notamment Synergie-CTE (l'outil en ligne de suivi et de gestion administrative et financière des projets).</p>
<p>Bilan 2017</p>	<p>Au 31 décembre 2017, le rythme de programmation du PCIA a atteint sa vitesse de croisière. En effet, en plus du Comité de suivi qui s'est tenu en décembre 2017, il y a eu deux consultations écrites en cours d'année : en février et juillet 2017. Ces instances ont permis de programmer, sept nouveaux projets, pour 6 912 255,28€ dont 4 123 990,13€ de FEDER-CTE. Ainsi, neuf opérations, pour 7,8 M€ en CT dont 4,7M€ en UE, ont permis de consommer 25% de la maquette.</p>
<p>Bilan 2018</p>	<p>Au 31 décembre 2018, quatorze projets sont subventionnés au titre du PCIA, après deux consultations écrites et un comité de sélection en présentiel. Le coût total programmé a augmenté de 9 858 287€, dont</p>

6 699 951€ de FEDER-CTE, avec les cinq projets supplémentaires.
Le taux de consommation de FEDER-CTE a atteint 64,9%.

Table 3 - Historique des premières années de programmation

Après le Comité de sélection du 29 mai 2019, un nouveau projet a été programmé. Le taux de programmation du PCIA atteint désormais 69% de la maquette.



- Maquette : somme totale allouée
- Programmé : somme totale attribuée, à la suite des Comités de sélection
- Engagé : somme totale attribuée et faisant l'objet d'une convention d'attribution de financement
- Payé : somme totale versée dans le cadre de projets programmés et conventionnés.

13 082 258,79€ ont été programmés pour un total de FEDER-CTE disponible de 18 899 049€.

Le montant FEDER-CTE disponible restant à programmer est de 5 816 790,21€.

À titre d'information, le programme Interreg de l'Océan Indien et le programme Interreg

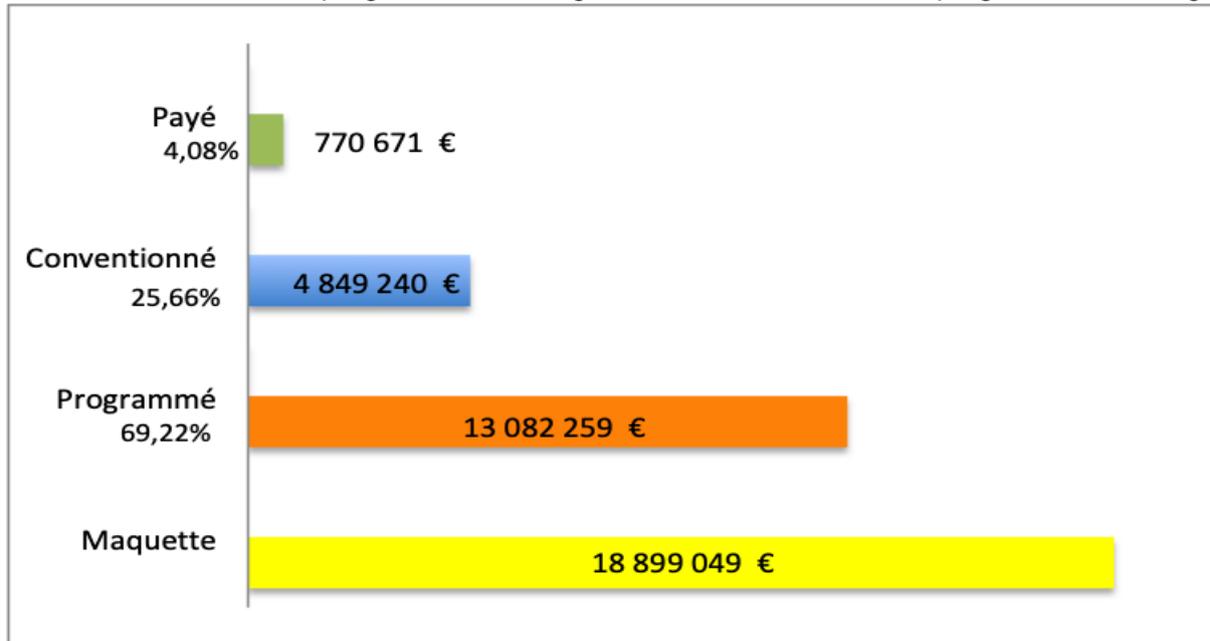


Figure 6 - Point d'étape financier

Caraïbes sont respectivement à 49% et 63% de la programmation de leur maquette. Ces programmes sont cependant plus anciens et bien plus importants en termes de nombre de territoires inclus et de dotation FEDER-CTE.

Au total, depuis le début de la programmation, vingt-neuf ont été présentés en Comité de sélection (en présentiel ou *via* consultation écrite).

- 15 projets ont reçu un avis favorable et sont en cours d'implémentation
- 7 projets ont été ajournés.

Les membres du Comités ont émis des réserves sur la gouvernance et/ou la mise en œuvre opérationnelle des projets. Le SC s'est donc mis à la disposition des porteurs afin de les accompagner individuellement dans la consolidation de leurs opérations, en prévision d'une nouvelle présentation au Comité de sélection.

- 1 projet a fait l'objet d'un avis défavorable.
Il a donc été rejeté en l'état. Il s'agissait de « Bi'Eau'Val », qui visait à inventorier et caractériser les milieux aquatiques du Plateau des Guyanes afin de créer un circuit découverte à étapes sur les particularités de ces milieux. Il a reçu un avis défavorable car le chef de file n'a pas réussi à démontrer sa capacité administrative, technique et financière et n'a pas pu produire les habilitations et agréments nécessaires.
- 1 avis d'opportunité positif et 2 avis d'opportunité négatifs.
Les présentations pour avis d'opportunité n'ont eu lieu qu'au début de l'implémentation du Programme. Elles permettaient à la fois d'accélérer la programmation et d'encourager les porteurs de projets à poursuivre leur démarche de demande de financement.

- “Musée d’Amazonie en Réseau - Phase 3” qui voulait structurer la coopération entre les institutions muséales du Plateau des Guyanes, pour la prise en compte du caractère transfrontalier de la plupart des populations de la région et pour accompagner l’émergence de productions culturelles transfrontalières. Ce projet avait reçu un avis d’opportunité positif mais le porteur de projet n’a finalement pas souhaité déposer le projet.
- “Guyane Promo” qui avait pour objectif de développer une plateforme d’e-marketing dédiée aux entreprises de la zone de coopération du Programme. Ce projet a obtenu un avis d’opportunité négatif parce que le chef de file n’a pas démontré l’intérêt et la pertinence de ses opérations, par le biais notamment d’une étude de marché. Il devait également étayer ses partenariats ainsi que son plan de financement.
- “Centre de recyclage Guyanais” qui avait pour but de traiter et de valoriser les déchets produits en Guyane française, au Suriname, au Guyana, et en Amapá. Le projet a reçu un avis d’opportunité négatif car le chef de file n’avait pas les habilitations et agréments nécessaires et devait également revoir son plan de financement pour correspondre à l’enveloppe disponible et au régime d’aide applicable.

- 1 projet a été abandonné.

Le porteur a signifié au Secrétariat Conjoint qu’il ne souhaitait plus mener à bien son projet.

L’écart entre le nombre de projets déposés et le nombre de projets programmés est dû au nombre de porteurs de projets qui ne souhaitent pas présenter à nouveau leur projet après un ajournement malgré les propositions d’accompagnement du SC.

À noter que les projets ayant reçu un avis favorable ne l’ont pas forcément obtenu dès leur première présentation en Comité :

- 5/15 ont été programmés après leur second passage
- 1/15 a été programmé à la suite de sa troisième tentative.

2.1.2. La programmation axe par axe

Projets ayant reçu un ou plusieurs paiements			
Projet	Chef de file	FEDER-CTE versé	Taux de réalisation financière
2-GIDE	SAS Energreen	188 673,32	35,92 %
REMPART	Croix-Rouge	141 884,41	34,12 %
OCS	CHAR	210 210,26	27,85 %
MaHeVI	CHAR	80 661,01	20,00 %
Etude de cabotage	GPMG	93 924,62	55,91 %
RenfoRésAP	PAG	49 160,00	10,00 %
MALAKIT	CHAR	50 119,20	7,12 %
AT TF	CTG	294 869,54	28,55 %

Table 4 - Réalisation financière des projets conventionnés au 30 juin 2019

Huit projets ont été payés en partie (entre 7% et 55% du projet) pour un montant total de 1 109 502.36€.

A la fin du premier semestre 2019, le taux de paiement des projets reste assez faible puisqu'il est de 8,48% pour l'ensemble du programme. Il laisse, de plus, apparaître des différences importantes selon les axes :

Axes	Taux de paiement
1	0%
2	55,9%
3	0%
4	4%
5	15%
6	34%
7	36%
8	0%

9	29%
10	0%

Table 5 - Taux de paiement par axe

La faiblesse de ces taux s'explique, en partie, par les retards de mise en œuvre du Programme – qu'ils soient stratégiques (validation du programme et stabilisation du partenariat) ou administratifs (implémentation tardive des outils de suivi et de mise en œuvre).

Et, plus spécifiquement, les axes 1 et 3 (dédiés aux transports et à la protection et à la valorisation des patrimoines transfrontaliers, respectivement) n'ont été sollicités qu'à partir de 2018. L'axe 8 (pour l'amélioration de la compétitivité des PME en zone transnationale) n'a, quant à lui, pas encore été sollicité.

Il est, toutefois, important de noter que les montants versés aux bénéficiaires dépendent de la régularité et de la qualité des demandes de paiement faites au SC ; et, que la majorité de ces demandes de paiements sont généralement traitées au cours de quatrième trimestre de l'année en cours – à l'approche de l'échéance du dégageement d'office¹¹.

Les taux de paiement par axe tendent donc à augmenter systématiquement et significativement en fin d'année, en fonction du calendrier comptable des chefs de file, ainsi que de l'organisation du SC face à ses engagements auprès de la Commission Européenne.

Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération

L'espace de coopération du Programme se caractérise par un très fort enclavement et par la faiblesse des moyens de transport actuels qu'il s'agisse du transport de personnes ou de biens. La question des transports (routier, fluvial, maritime et aérien), aussi bien entre les territoires qu'en leur sein, est donc une problématique essentielle du Plateau des Guyanes.

Dans la plupart des Programmes FEDER et FEDER-CTE, la question des transports est abordée sous l'angle de la croissance durable : il s'agit de réduire l'empreinte environnementale des réseaux de transports existants et de développer une offre de transport plus respectueuse de l'environnement.

Or, pour le Plateau des Guyanes, cette problématique ne peut être réduite à la seule dimension environnementale : il s'agit avant tout de développer les transports afin d'appréhender les enjeux liés à l'enclavement des territoires. La qualité, la fiabilité, la fréquence des transports sont en effet la condition préalable au développement des échanges et de la mobilité dans la zone, qu'il s'agisse de biens ou de personnes.

¹¹ « En vertu du principe de dégageement d'office, si une somme allouée à un programme n'a pas été réclamée au 31 décembre de l'année en cours (à partir de la deuxième année suivant l'adoption du programme), tous les fonds n'ayant fait l'objet d'aucune demande de paiement auprès de la CE cessent d'être disponibles pour le programme en question. Ce mécanisme vise à accélérer la mise en œuvre des programmes et à améliorer le suivi de leurs opérations de financement. », https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/what/glossary/d/decommitment

L'intervention du programme doit donc permettre de renforcer l'offre et la qualité des transports, pour les personnes et pour les biens, au sein de l'espace de coopération.

Dans sa dimension transfrontalière, le Programme privilégie les projets d'infrastructures et d'équipements – le projet de nouveau bac sur le Maroni entre Saint-Laurent et Albina est au cœur de cet axe du Programme. Dans sa dimension transnationale, le Programme porte essentiellement sur la coordination de l'offre multimodale de transports.

Axe 1 : Renforcement de l'offre de transports au sein de l'espace transfrontalier de coopération

Intitulé du projet	Bénéficiaire	Date de programmation	Coût total (€)	Subvention FEDER-CTE (€)
Aménagement des berges - phase 2	CCOG ¹²	04/12/2018	3 000 000	2 250 000
Mise en service du nouveau bac sur le Maroni	CTG	04/12/2018	5 000 000	3 500 000

A ce jour, deux projets sont programmés sur l'axe 1 pour un montant total de FEDER-CTE de 5 750 000 €.

La CTG est le premier porteur de projet de cet axe avec le projet "Mise en service du nouveau bac sur le Maroni".

Les deux projets programmés sur l'axe 1 sont les plus importants de la programmation et ils ont tous les deux lieu entre la Guyane et le Suriname.

A vrai dire, un peu plus de 30% de l'enveloppe FEDER-CTE du PCIA sont fléchés vers le nouveau bac sur le Maroni :

- 18,5 % (soit 3 500 000€ sur 18 899 049€) sont dédiés à la "Mise en service" et,
- 11,9 % (soit 2 250 000€ sur 18 899 049€) sont dédiés à "l'Aménagement des berges".

En effet, le PCIA 2014-2020 a été rédigé de sorte qu'une enveloppe budgétaire suffisante soit attribuée à la mise en œuvre des opérations liées à l'aboutissement de ce projet (achat, construction et mise en service du ferry ainsi que les aménagements correspondants).

En moyenne sur cet axe, la subvention FEDER-CTE correspond à 72,5% du coût total des projets. Ce taux d'intervention est en-dessous du cadre budgétaire entériné par le Programme et validé par la CE : le taux de remboursement par l'UE est plafonné à 75%.

Ce léger différentiel s'explique par l'importante implication des partenaires financiers du PCIA : l'État et le CNES. Ils cofinancent le projet de nouveau bac, à hauteur de 450 000€ et 250 000€ respectivement.

¹² Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais

Le taux de programmation total de l'axe 1 est de 95,83% sur les 6 000 000€ de la maquette. L'axe 1 est, depuis décembre 2018, le plus performant en termes de consommation prévisionnelle de l'allocation FEDER-CTE.

Le taux de consommation réelle – nul au 30 juin 2019 – devrait augmenter drastiquement dès le quatrième trimestre de cette année. Les chefs de file se sont, à la demande du SC, engagés à justifier 40% du coût total de leur projet avant novembre – soit 3,2 millions d'euros.

Axe 2 : Renforcement de l'offre de transports au sein de l'espace transnational de coopération

Intitulé du projet	Bénéficiaire	Date de programmation	Coût total (€)	Subvention FEDER-CTE (€)
Étude de cabotage interrégional	GPMG ¹³	14/10/2016	240 000	168 000

A ce jour, seul un projet a été programmé sur l'axe 2 pour un montant FEDER-CTE total de 168 000€.

Le taux d'intervention FEDER-CTE est donc de 70%, alors que le Programme prévoit un remboursement à hauteur de 50%.

L'Autorité de Gestion, sur proposition du SC et du Comité de sélection, a effectivement fait le choix de subventionner ce projet à un taux plus important. L'étude de cabotage interrégional aura, pour l'ensemble de la zone de coopération, des retombées positives et devrait aboutir à la mise en service d'une ligne de desserte commerciale fluviomaritime plus efficiente. Au vu de son caractère potentiellement structurant, ce projet bénéficie donc par défaut d'un cofinancement de la CTG.

Le taux de programmation de l'axe est de 57,73% sur les 291 000€ de la maquette. Et, le chef de file a déjà reçu 55,91% de sa subvention FEDER-CTE (soit 93 925€).

Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération

L'espace de coopération bénéficie d'une richesse exceptionnelle de son environnement naturel et de sa biodiversité : la très grande majorité de l'espace est couverte par la forêt amazonienne, forêt primaire tropicale, premier réservoir de biodiversité au niveau mondial (plantes, insectes, vertébrés).

Au niveau de chaque territoire ou de chaque État, des mesures de protection de cet environnement sont prises (création de parcs naturels notamment) mais la coordination entre les stratégies et les acteurs environnementaux mérite d'être approfondie.

L'intervention du programme doit donc permettre non seulement de protéger l'environnement et la biodiversité exceptionnelle de l'espace de coopération, mais aussi de

les valoriser de façon durable, afin de permettre aux populations de l'espace de créer des richesses et des emplois.

Dans sa dimension transfrontalière, le Programme privilégie les actions sur les espaces partagés ou contigus (fleuves, estuaires, parcs nationaux). Dans sa dimension transnationale, il soutient davantage la mise en relation des acteurs, la définition commune de protocoles, de stratégies de gestion des espaces et de valorisation des ressources, etc.

Axe 3 : Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace transfrontalier de coopération

Intitulé du projet	Bénéficiaire	Date de programmation	Coût total (€)	Subvention FEDER-CTE (€)
Açaïs'Action	CIRAD ¹⁴	04/12/2018	1 007 219	754 918
Bio-Plateaux	OIEau ¹⁵	29/05/2019	850 302	555 272

A ce jour, deux projets ont été programmés sur l'axe 3 pour un montant FEDER-CTE total de 1 310 190€.

Le taux d'intervention moyen sur cet axe est donc de 70%, alors que le Programme prévoit un remboursement à hauteur de 65%. Ce différentiel a de fortes chances de s'atténuer avant la clôture du PCIA.

Le taux de programmation est de 42 % sur les 3 250 000€ de la maquette.

Ce retard, surprenant au regard des besoins et potentiels de la zone de coopération, peut s'expliquer par la prévalence des avis d'ajournement.

En effet, depuis septembre 2017, six autres projets visant à préserver, restaurer et/ou valoriser les patrimoines naturels transfrontaliers ont été présentés au Comité de sélection :

- « Makandi Libi », porté par l'ONF¹⁶, ajourné en décembre 2017 et dont le coût total serait de 330 000€ (264 000€ de FEDER-CTE)
- « Bi'EauVal », porté par le PNRG¹⁷, rejeté en décembre 2017
- « PROGYSAT », porté par l'IRD¹⁸, ajourné en décembre 2017 et 2018, dont le coût total serait de 1 381 834€ (682 513€ de FEDER-CTE)
- « SolEko GuyAmapá », porté par Guyane Forest Initiative, ajourné en décembre 2018 et dont le coût total serait de 343 463€ (211 463€ de FEDER-CTE)
- « DEFI-DECISIF », porté par l'IRD, ajourné en mai 2019 et dont le coût total serait de 1 070 866€ (689 214€ de FEDER-CTE)
- « GUYACOAST », porté par le CNRS¹⁹, ajourné en mai 2019 et dont le coût total serait de 971 871€ (631 716€ de FEDER-CTE).

¹⁶ Office National des Forêt

¹⁷ Parc Naturel Régional de la Guyane

¹⁸ Institut de Recherche pour le Développement

¹⁹ Centre National de la Recherche Scientifique

Axe 4 : Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace transnational de coopération

Intitulé du projet	Bénéficiaire	Date de programmation	Coût total (€)	Subvention FEDER-CTE (€)
RenfoRésAP	PAG ²⁰	12/12/2017	662 000	496 500
ECOSEO	WWF	12/12/2017	1 246 701	666 635

À ce jour, deux projets ont été programmés sur l'axe 4 pour un montant FEDER-CTE de 1 163 134,91€.

Le taux d'intervention moyen sur cet axe est de 75%, comme le prévoit le Programme.

Le taux de programmation est de 67,14% sur les 1 725 000€ de la maquette.

À noter que, pour ces axes prioritaires, les quatre projets subventionnés n'émergent pas aux objectifs spécifiques 4 et 621, dédiés spécifiquement aux patrimoines culturels.

En effet, au 30 juin 2019, le PCIA ne subventionne pas encore de projets de protection et/ou de valorisation des patrimoines culturels de l'espace de coopération. Il est donc essentiel que le SC parvienne à susciter des projets émergeant à ces objectifs, pour lever le risque d'une sous-consommation.

Réponses communes aux problématiques sanitaires et sociales caractéristiques de l'espace de coopération

Les populations de l'espace de coopération sont touchées par des pathologies communes (hypertension artérielle, diabète, VIH, paludisme ou dengue). Des coopérations, scientifiques ou sanitaires, existent déjà au sein de l'espace et tirent parti de la très forte dimension gagnant-gagnant des efforts conjoints.

Les populations de l'espace de coopération, et notamment les populations des fleuves et des territoires de l'intérieur souffrent également de problèmes sociaux importants (alcoolisme, toxicomanie, isolement ou suicides). À petite échelle, des initiatives conjointes sur la prise en charge, très liée aux contextes culturels, de ces populations ont vu le jour et pourraient se développer.

L'intervention du programme doit donc permettre d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux maladies ou problématiques sociales auxquelles doivent faire face les populations de l'espace de coopération.

Dans sa dimension transfrontalière, le Programme privilégiera les actions au bénéfice des populations des fleuves et des zones de frontières. Dans sa dimension transnationale, il

²¹ Cf. Table 2

soutiendra davantage des projets de renforcement des connaissances (recherche, formation, échanges de bonnes pratiques, etc.) sur les problématiques sanitaires et sociales communes aux populations de l'espace de coopération.

Axe 5 : Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires et sociales rencontrées au sein de l'espace transfrontalier de coopération

Intitulé du projet	Bénéficiaire	Date de programmation	Coût total (€)	Subvention FEDER-CTE (€)
Oyapock Coopération Santé	CHAR ²²	27/03/2017	1 791 805	754 820
MaHEVI	CHAR	27/03/2017	796 729	403 305
MalaKit	CHAR	05/04/2018	1 067 906	501 192
Coopération Transfrontalière en Santé	CHOG ²³	11/09/2018	790 381	448 759

A ce jour, quatre projets sont programmés sur l'axe 5 pour un montant FEDER-CTE total de 2 108 076,06€.

Le Centre Hospitalier Andrée Rosemon est le premier porteur de projet de cet axe avec trois projets programmés. Il est à noter que ces projets sont portés par des laboratoires différents, quand bien même le CHAR en reste le responsable administratif.

Les projets implémentés dans le cadre du PCIA, et des programmes européens en général, se caractérisent effectivement par une certaine complexité de portage : seules les organisations solidement implantées et/ou disposant de personnels dédiés parviennent à les mettre en œuvre dans les meilleures conditions.

L'importante capacité administrative et financière de ce type de porteurs explique, d'ailleurs, le taux moyen d'intervention relativement faible de cet axe. Il est de 49%, alors que le Programme le plafonne à 60%.

Ce différentiel s'explique également par les cofinancements publics sur ces thématiques, s'élevant à plus de 500 000€ (hors autofinancement et hors intervention CTG).

Le taux de programmation est de 80,22% sur les 2 880 000€ de la maquette. Il s'agit donc de l'un des axes les plus performants du Programme, même si son taux de réalisation financière n'est que de 15%. Le SC prévoit de réduire ce décalage avant novembre 2019, sur la base d'un montant total de demande de paiements d'environ 500 000€ de FEDER-CTE supplémentaires.

Le taux de réalisation financière atteindrait donc 28,9% pour l'axe 5.

Axe 6 : Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires et sociales rencontrées au sein de l'espace transnational de coopération

Intitulé du projet	Bénéficiaire	Date de programmation	Coût total (€)	Subvention FEDER-CTE (€)
REMPart Anti-vectoriel	Croix-Rouge Française	14/10/2016	565 860	415 860

A ce jour, un projet est programmé sur l'axe 6 pour un montant FEDER-CTE total de 415 860€.

Le taux d'intervention moyen sur cet axe est de 73%, alors que le Programme prévoit un remboursement à hauteur de 75%.

Le taux de programmation est de 20,54% sur les 2 025 000€ de la maquette.

La consommation de cet axe est relativement faible, à un peu plus de la moitié de la période de mise en œuvre du Programme.

À ce jour, seul un projet, en deux phases, répondant à ces problématiques a été présenté en Comité de sélection :

- « REMPart Anti-Vectoriel – Phase 1 », programmé en octobre 2016 et dont le taux de réalisation financière est de 34,12%,
- « REMPart Anti-Vectoriel – Phase 2 », ajourné en mai 2019 et dont le coût total prévisionnel serait de 600 000€ (450 000€ de FEDER-CTE).

Il y a donc un risque relatif de sous-consommation de l'enveloppe FEDER-CTE attribuée à l'axe 6, qui peut être modéré par des efforts de communication et d'animation de la part du SC ; ou par une modification du programme²⁴.

Développement de conditions favorables aux échanges et à la croissance économiques dans l'espace de coopération

Les économies des territoires de l'espace de coopération sont encore fragiles, souvent basées sur l'extraction et la commercialisation de quelques matières premières (agriculture, bois, minerais, etc.), peu transformées et valorisées.

Les échanges commerciaux internes à l'espace de coopération sont extrêmement faibles alors même que des opportunités d'affaires existent et que d'importantes économies d'échelles sont possibles.

L'intervention du Programme doit donc permettre le développement d'un contexte favorable d'une part au renforcement de la compétitivité des entreprises de chaque territoire et, d'autre part, au développement des échanges entre les territoires.

Dans sa dimension transfrontalière, le Programme privilégie l'appui aux projets d'entreprises dans des secteurs clés pour la Guyane ou particulièrement innovants comme l'agro-alimentaire, les énergies renouvelables, les TIC ou l'écotourisme. Dans sa dimension

²⁴ Cf. Partie 4.

transnationale, il soutient les actions collectives (associations d'entreprises ou Chambres de commerce par exemple), notamment quand elles permettent de développer une meilleure connaissance réciproque des marchés et des opportunités d'affaires, des conditions et des réglementations.

Axe 7 : Amélioration de la compétitivité des entreprises de la zone transfrontalière de coopération

Intitulé du projet	Bénéficiaire	Date de programmation	Coût total (€)	Subvention FEDER-CTE (€)
2-GIDE	SAS Energreen	27/03/2017	700 346	525 260

À ce jour, un projet est programmé sur l'axe 7 pour un montant FEDER-CTE total de 525 259,82€.

Le taux d'intervention moyen sur cet axe est de 75%, alors que le Programme prévoit un remboursement à hauteur de 50%.

À l'instar de l'étude de cabotage interrégional, l'Autorité de Gestion a aussi fait le choix de subventionner ce projet à un taux plus important.

« 2-Gide » est en fait une étude de faisabilité pour la structuration d'une filière de production et de valorisation agro-industrielle sur le Plateau des Guyanes. Ce projet pourrait donc impacter positivement le territoire, en contribuant à développer durablement un secteur porteur – tout en tenant compte des enjeux environnementaux.

Au vu de son caractère potentiellement structurant, ce projet bénéficie donc par défaut d'un cofinancement de la CTG.

Le taux de programmation est de 63,43% sur les 828 049€ de la maquette. Le seul projet programmé a un taux de réalisation financière de 35,92%, qui devrait atteindre 60% avant fin 2019.

Axe 8 : Amélioration de la compétitivité des entreprises de la zone transnationale de coopération

Aucun projet n'est programmé sur cet axe.

Deux projets ont, cependant, été présentés et ont fait l'objet d'avis d'ajournement lors de Comités de sélection :

- « Guyane Promo », ajourné en décembre 2017 et dont le coût total serait de 828 538€ (220 000€ de FEDER-CTE),
- « Amazon Chain », ajourné en mai 2019 et dont le coût total serait de 985 000€ (400 000 € de FEDER-CTE).

Le SC reste dans l'attente de leur version consolidée, et se tient à la disposition des porteurs de projets concernés.

Pour cet axe, le risque de sous-consommation est avéré. Conscients de cela, l'Autorité de Gestion et son SC implémentent d'ores et déjà une stratégie de compensation, orientée vers la mobilisation d'un partenariat institutionnel élargi et, éventuellement une modification du Programme²⁵.

Assistance Technique

L'objectif de cette thématique est de fournir une assistance technique et financière pour accompagner le processus de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du Programme de coopération et des projets cofinancés.

Il s'agit également d'assurer une cohérence avec les autres fonds et dispositifs européens. Cela passe par le renforcement des moyens administratifs de mise en œuvre du programme, ainsi que par la mise en place d'un système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme.

L'objectif est également d'assurer le respect des règles de communication stipulées par le règlement d'application de la Commission Européenne définissant les modalités d'exécution du règlement. Le Programme doit en effet assurer l'information et la publicité du programme et des projets cofinancés. Il s'agit par ce biais-là à la fois de valoriser l'action des fonds européens, du Programme en particulier, auprès de la population de l'espace de coopération, mais également d'assurer l'absorption des fonds européens dans une logique d'efficacité de la programmation, et la transparence de l'utilisation des fonds européens.

Axe 9 : Assistance Technique (transfrontalier)

Intitulé du projet	Bénéficiaire	Date de programmation	Coût total (€)	Subvention FEDER-CTE (€)
AT TF	CTG	12/12/2017	1 117 134	1 032 880

À ce jour, un projet est programmé sur l'axe 9 pour un montant FEDER-CTE total de 1 032 880€.

Le taux de programmation est de 92,46% sur les 1 117 134 € de la maquette.

Axe 10 : Assistance Technique (transnational)

Intitulé du projet	Bénéficiaire	Date de programmation	Coût total (€)	Subvention FEDER-CTE (€)
--------------------	--------------	-----------------------	----------------	--------------------------

²⁵ Cf. Point 2.1.3 et Partie 4.

AT TN	CTG	12/12/2017	382 866	353 990
-------	-----	------------	---------	---------

À ce jour, un projet est programmé sur l'axe 10 pour un montant FEDER-CTE total de 353 990€.

Pour ces deux axes, le taux d'intervention moyen est de 92%, alors que le Programme prévoit un taux de 75%. Le caractère fondamental de l'objectif d'Assistance Technique et le budget, très limité vis-à-vis de l'importance des moyens nécessaires à la mise en œuvre optimale du Programme, justifient ce taux de remboursement.

Le taux de programmation est de 92,46% sur les 1 500 000€ alloués à l'Assistance Technique.

2.1.3. Les objectifs de 2018

Les programmes européens sont construits autour d'un cadre de performance²⁶, dont les objectifs spécifiques sont associés à un ou plusieurs indicateurs de suivi permettant de mesurer les progrès réalisés.

Chacun de ces indicateurs comprend des valeurs intermédiaires (les objectifs à atteindre à mi-parcours) et des valeurs cibles (les objectifs finaux à atteindre à la clôture du Programme).

Axes	Type	Intitulé	Cible 2018	Cible 2023
1	Réalisation	Nombre de bac sur le Maroni	0	1
	Étape-clé	Signature des marchés d'études et transmission des ordres de services	1	-
	Étape-clé	Lancement du marché de fabrication et d'équipement	1	-
	Étape-clé	Nombre de paiements aux chefs de file	0	3
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	132 336 €	8 000 000
2	Réalisation	Nombre d'études sur les transports et aménagements correspondants	1	2
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	14 441 €	582 000 €
3	Réalisation	Nombre de personnes formées/sensibilisées sur les enjeux environnementaux transfrontaliers	20	100
	Réalisation	Nombre d'actions de promotion du patrimoine culturel transfrontalier	2	5
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	95 434 €	5 000 000 €
4	Réalisation	Nombre de personnes formées/sensibilisées sur les enjeux environnementaux transnationaux	10	50
	Réalisation	Nombre d'actions de promotion du patrimoine culturel transnational	1	2
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	38 047 €	2 300 000 €
5	Réalisation	Nombre de projets de recherche sur les enjeux socio-sanitaires transfrontaliers	2	3
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	123 891 €	4 800 000 €
6	Réalisation	Nombre de publications scientifiques sur les enjeux socio-sanitaires transnationaux	1	2
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	44 663 €	2 700 000 €
7	Réalisation	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation sur les PME transfrontalières	50	120
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	49 537 €	1 656 098 €
8	Réalisation	Nombre d'actions collectives ou d'outils améliorant les connaissances sur les marchés	2	5
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	19 850 €	800 000 €

Figure 7 - Cadre de performance modifié du Programme

²⁶ « Le cadre de performance est un ensemble d'indicateurs utilisés dans chaque programme opérationnel à l'aune duquel la Commission, en coopération avec les États membres, examine la performance des programmes [...]. Si les objectifs définis dans les programmes ne sont pas atteints, la Commission peut appliquer des corrections financières. » - https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/what/glossary/c/performance-framework

Le cadre de performance du PCIA a donc été construit sur la base des indicateurs de suivi les plus à mêmes de refléter l'évolution de sa mise en œuvre.

Et, c'est dans cette perspective qu'il a été modifié en 2018, avec l'accord de la CE. L'Autorité de Gestion a effectivement constaté que certains objectifs du Programme ne seraient pas atteints, pour des raisons indépendantes de sa volonté. Et, comme le prévoit la réglementation européenne²⁷, elle a pu abaisser et adapter les cibles du cadre de performance en fonction de la réalité des conditions de sa mise en œuvre.

Ainsi, deux processus d'argumentation ont été appliqués afin de justifier cette démarche²⁸.

Le premier, qui ne concerne que les indicateurs de réalisation de l'axe 1 du programme, se justifie par la récession économique que le Suriname a connue entre 2015 et 2016, ainsi que par les délais incompressibles de négociations internationales pour la mise en œuvre des projets liés à l'implémentation du nouveau bac sur le Maroni.

Pour tenir compte de cela, et pour mesurer plus justement l'avancée indéniable de ces projets, deux étapes-clés de mise en œuvre²⁹ ont été introduites au cadre performance :

- Signature et transmission des ordres de services pour le marché d'étude de conception et suivi des travaux
- Lancement du marché de fabrication et d'équipement

Le deuxième argument concerne les cibles financières qui avaient été déterminées sur la base d'une hypothèse de calcul erronée – appliquée indûment par l'ensemble des Autorités de Gestion françaises.

En effet, les indicateurs financiers du cadre de performance (sommés certifiés et payés aux chefs de file) sont établis en fonction du poids de chaque axe dans le budget FEDER-CTE total du Programme. Cette pondération suit donc le même principe que le calcul du premier seuil par axe de dégagement d'office (appliqué en 2018, soit deux ans après l'adoption officielle du PCIA).

Seulement, il s'est avéré que le calcul de la première somme à réclamer à la CE, dans le cadre de demandes de paiement effectuées par l'AG *via* son Autorité de Certification – pour éviter qu'elle ne soit rendue indisponible, ou dégagée d'office, ne prenait pas en compte les préfinancements de l'UE (versés pour une implémentation optimale et immédiate des programmes).

C'est pourquoi, les cibles 2018 des indicateurs financiers ont été modifiées, sur la base du calcul correct et selon ce que permet la réglementation européenne.

²⁷ Selon le règlement (UE) 215/2014, articles 5 et 6, « lorsque les informations visées à l'article 4, paragraphe 2, du présent règlement se sont révélées fondées sur des hypothèses erronées donnant lieu à une sous-estimation ou une surestimation des valeurs intermédiaires ou des valeurs cibles, cela peut être considéré comme un cas dûment justifié au sens de l'annexe II, point 5, du règlement (UE) 1303/2013 ».

²⁸ Cf. Annexe « Note méthodologique – Modification des cibles de performance ».

²⁹ « Une étape-clé de mise en œuvre est une étape importante de la mise en œuvre des opérations au titre d'une priorité, nécessaire pour atteindre les objectifs fixés pour 2023. Son achèvement est vérifiable et peut être exprimé en nombre ou en pourcentage. [...] Elle consiste à compléter les informations déjà fournies par les indicateurs de résultats, et non à les remplacer. Si elle est incluse dans le cadre de performance, l'Autorité de Gestion doit être en mesure de fournir, à la demande de la CE, une explication de son utilisation. »

https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/evaluation/pdf/guidance_performance_framework.pdf

Axes	Anciennes cibles financières 2018	Nouvelles cibles financières 2018
1	2 285 714 €	132 336 €
2	166 286 €	14 441 €
3	1 428 572 €	95 434 €
4	657 142 €	38 047 €
5	1 371 428 €	123 891 €
6	771 428 €	44 663 €
7	473 170 €	49 537 €
8	228 572 €	19 850 €

Table 6 - Modification des indicateurs financiers du cadre de performance (cibles 2018)

La surestimation préalable des cibles pour 2018 annonçait une très maigre performance du PCIA. Aucun indicateur financier n'aurait été atteint, y compris ceux qui concernent les axes prioritaires les plus performants du Programme (4 et 5).

La révision du cadre de performance révèle une mise en œuvre opérationnelle moyennement efficace.

Axes	Type	Intitulé	Cible 2018	Statut
1	Réalisation	Nombre de bac sur le Maroni	0	✓
	Étape-clé	Signature des marchés d'études	1	✓
	Étape-clé	Lancement du marché de fabrication	1	✓
	Étape-clé	Nombre de paiements aux chefs de file	0	✓
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	132 336 €	!

À ce jour, sur l'axe dédié à l'amélioration des transports en zone transfrontalière, aucun paiement aux chefs de file n'a été effectué.

Les retards liés aux négociations internationales et à la récession économique du Suriname expliquent cet état de fait. Il n'en reste pas moins que les projets de mise en service du bac et d'aménagement des berges du Maroni sont désormais en cours de mise en œuvre, en témoignent les quatre indicateurs (sur cinq) atteints à 100%.

L'indicateur financier, qui correspond à la somme certifiée et versée aux chefs de file, n'est pas atteint. Conscient de l'urgence, le SC s'est déjà rapproché des bénéficiaires concernés (la CTG et la CCOG) afin d'assurer une remontée de dépense suffisamment conséquente avant le 31 décembre 2019 (cf. supra).

Par ailleurs, la nature des deux opérations concernées – des investissements en infrastructures – garantit la consommation totale de la subvention attribuée, ainsi que d'importantes remontées de dépenses.

Axes	Type	Intitulé	Cible 2018	Statut
2	Réalisation	Nombre d'études et aménagements	1	✓
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	14 441 €	✓

Tous les indicateurs de performance, pour 2018, de l'axe 2 (dédié à l'amélioration des transports en zone transnationale) sont atteints.

Axes	Type	Intitulé	Cible 2018	Statut
3	Réalisation	Nombre de personnes formées sur la thématique	20	✗
	Réalisation	Nombre d'actions de promotion du patrimoine culturel	2	✗
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	95 434 €	✗

Aucun des indicateurs de performance de l'axe 3 (dédiés aux patrimoines naturels et culturels en zone transfrontalière) n'est atteint, pour 2018.

Lors de la rédaction du programme, les prévisions étaient très optimistes sur cet axe. Les enjeux transfrontaliers de préservation, de restauration et de valorisation des patrimoines suscitent, historiquement, de nombreux projets.

Mais, aucune initiative n'a pu aboutir à une programmation au titre du PCIA jusqu'en 2017. C'est pour cela que le SC a lancé un appel à projets sur cette thématique. Seulement, la qualité des candidatures ne correspondait pas aux différents critères du cahier des charges. Sur les six projets recevables, seuls trois sont programmés sachant qu'un seul a bénéficié d'un avis favorable immédiat en comité de sélection.

À noter que ces projets sont transnationaux (alors que le SC s'attendait à soutenir davantage de projets TF), ce qui a abouti à une surconsommation relative de l'enveloppe disponible sur le volet TN.

C'est pourquoi, le projet « Açais'Action » émerge sur le volet TF, avec l'accord du Comité de sélection, alors même que sa gouvernance se déploie sur la zone TN du programme (un partenariat est établi avec un organisme du Pará).

« Bio-Plateaux », programmé en mai 2019 après un ajournement, prévoit l'organisation d'une conférence internationale sur l'eau en novembre 2019.

L'indicateur de performance « nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques environnementales » sera donc atteint, voire dépassé, dans la mesure où le grand public et les autorités de la zone de coopération prendront part à cet événement.

Et, d'ici à la fin de l'année, ces deux projets seront suffisamment avancés, dans leur mise en œuvre opérationnelle, pour transmettre leur premières remontées de dépenses au SC. L'indicateur financier a, ainsi, de fortes chances d'être atteint également.

Parallèlement, plusieurs porteurs de projets ont été accompagnés, dans le cadre de sessions d'information notamment, afin que leur projet puisse émerger sur cet axe. Le SC reste, de plus, dans l'attente des chefs de file dont les projets ont été ajournés, et qui bénéficient, s'ils le souhaitent, d'un accompagnement individualisée dans la consolidation de leur projet (cf. supra).

Axes	Type	Intitulé	Cible 2018	Statut
4	Réalisation	Nombre de personnes formées sur la thématique	10	✓
	Réalisation	Nombre d'actions de promotion du patrimoine culturel	1	✓
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	38 047 €	✓

Tous les indicateurs de performance, pour 2018, de l'axe 4 (dédié aux patrimoines naturels et culturels en zone transnationale) sont atteints.

Axes	Type	Intitulé	Cible 2018	Statut
5	Réalisation	Nombre de projets de recherche sur la thématique	2	✓
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	123 891 €	✓

Tous les indicateurs de performance, pour 2018, de l'axe 5 (dédié aux problématiques socio-sanitaires en zone transfrontalière) sont atteints.

Axes	Type	Intitulé	Cible 2018	Statut
6	Réalisation	Nombre de publications scientifiques sur la thématique	1	✓
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	44 663 €	✓

Tous les indicateurs de performance, pour 2018, de l'axe 6 (dédié aux problématiques socio-sanitaires en zone transnationale) sont atteints.

Axes	Type	Intitulé	Cible 2018	Statut
7	Réalisation	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation	50	!
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	49 537 €	✓

Le projet « 2-GIDE », porté par la société Energreen, est en cours de réalisation et a permis la sensibilisation effective de trente personnes, dans le cadre d'une formation agro-industrielle.

L'indicateur de performance « nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.) est donc atteint à 60%.

La cible financière de 2018 est, quant à elle, atteinte et même largement dépassée.

Axes	Type	Intitulé	Cible 2018	Statut
8	Réalisation	Nombre d'actions collectives ou d'outils sur les marchés	2	✗
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	19 850 €	✗

Aucun projet n'est programmé sur cet axe. Les ajournements prévalent, jusqu'à maintenant, en raison de la prudence de l'Autorité de Gestion et de ses partenaires vis-à-vis des opérations déployées dans un domaine concurrentiel.

Pour pallier cette situation, le SC a régulièrement échangé avec les chambres consulaires, le Comité du Tourisme Guyanais ainsi que les services métiers de la CTG afin d'adapter au mieux l'accompagnement de porteurs potentiels.

Dans cette même perspective, des sessions d'informations dédiées aux entreprises ont été organisées en 2018, et seront réalisées durant le second semestre 2019.

Il s'agit de susciter des projets adaptés à la fois aux besoins du territoire et aux limites budgétaires et réglementaires de cet axe.

Dans l'hypothèse où ces mesures ne suffiraient pas, le SC pourrait modifier la maquette budgétaire du Programme.

L'enveloppe restante de l'axe 6 – jusqu'à maintenant très peu sollicitée, transférée sur l'axe 8 permettrait ainsi de soutenir un projet cohérent de plus grande ampleur. Il serait porté par une entreprise ou une institution en capacité de supporter les exigences partenariales et européennes.

Plus généralement, le SC organise des entretiens individuels avec les porteurs pour les conseiller et assister de manière plus efficace, mais également des réunions de travail et des sessions d'information notamment sur les axes les moins sollicités afin de susciter et de concrétiser des projets potentiels.

Par ailleurs, l'Autorité de Gestion et ses partenaires ont fait le choix de privilégier le subventionnement de projets de qualité. Il s'agit effectivement de garantir les impacts positifs et structurants de l'intervention européenne sur le Plateau des Guyanes ; et, de limiter les risques de déprogrammation. Par conséquent, ce n'est qu'une fois qu'ils sont consolidés que les projets obtiennent un avis favorable du Comité de suivi.

L'Autorité de Gestion ainsi que le Secrétariat Conjoint ont travaillé donc à assurer, dans la mesure du possible et avec les moyens à leur disposition, la mise en œuvre optimale du PCIA.

2.2 Analyse qualitative de la programmation

2.1.4. Une programmation déséquilibrée mais proportionnelle

La répartition par volets

Transfrontalier (Guyane, Suriname, Amapá)	Transnational (Guyane, Suriname, Amapá, Pará, Amazonas, Guyana)
10	5

Le volet transfrontalier de la programmation est le plus sollicité, avec dix projets programmés (soit environ 67% des projets PCIA) contre cinq sur le volet transnational. Cette répartition est toutefois corrélative : le volet transfrontalier est doté de la plus grande enveloppe, avec 14.1 M€ (environ 75% des fonds PCIA) contre 4.8 M€ pour le volet transnational.

La répartition géographique des projets

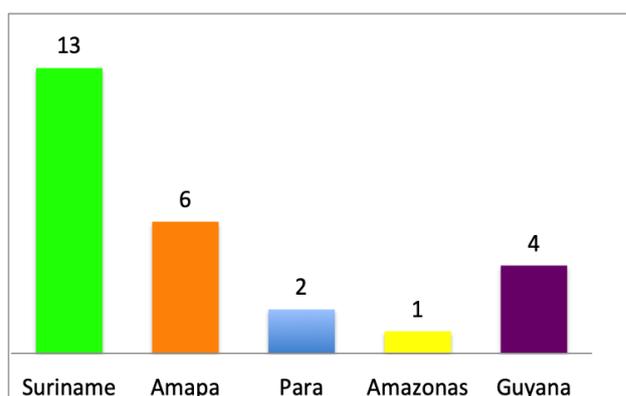


Figure 8 - Répartition géographique des projets

Si la répartition par volets transfrontalier et transnational est proportionnelle, la répartition par pays l'est beaucoup moins.

Le Suriname, partenaire privilégié du Programme et de la Guyane, est très majoritairement impacté par le PCIA.

L'Amapá est le deuxième territoire extracommunautaire le plus impliqué dans les projets PCIA.

La proximité socio-historique entre la Guyane, le Suriname et l'Amapá

explique le nombre important de ces initiatives de coopération.

Par contre, l'Amazonas et le Pará – plus éloignés géographiquement et économiquement – sont très peu concernés par les projets subventionnés au titre du PCIA, alors même qu'ils font partie de la zone de coopération du Programme depuis 2007.

En dehors des projets d'Assistance Technique, seul un projet implique le Pará dans sa gouvernance partenariale : l'étude de cabotage interrégional.

Le nombre de projet impliquant un partenaire guyanien, bien que relativement faible, reflète l'intégration réussie de ce territoire au sein de la zone de coopération du Programme. Le Guyana a effectivement rejoint les partenaires institutionnels du PCIA en 2014.

Partenariats déployés (hors AT)	Nombre de projets
Guyane/Suriname	5
Guyane/Suriname/Amapá	3
Guyane/Suriname/Guyana	3
Guyane/Amapá	1
Guyane/Amapá/Pará	1

Figure 9 - Répartition des partenariats (hors AT)

38% de l'allocation FEDER-CTE est attribuée à des projets bilatéraux, entre la Guyane et le Suriname (cinq projets).

19% du FEDER-CTE concerne des projets trilatéraux, impliquant un partenaire surinamais. Au total, ce sont 16 118 563€ (10 772 569€ de FEDER-CTE) dont bénéficie, partiellement et indirectement, le Suriname ; soit environ 60% du budget du Programme.

L'Amapá est le deuxième bénéficiaire indirect du PCIA. Avec 16% de l'allocation FEDER-CTE du programme attribués à des projets impliquant un partenaire amapéen, ce territoire bénéficie de 5 388 351€ (2 993 970€ de FEDER-CTE).

Le Guyana ne bénéficie que de 8% de l'enveloppe FEDER-CTE du Programme : 2 474 861€ (1 574 095€ de FEDER-CTE) sont indirectement investis sur ce territoire. Bien qu'il soit un partenaire très récent, le Guyana a des besoins à la fois similaires et complémentaires à ceux du Suriname et de la Guyane. En cela, de plus en plus d'initiatives de coopération, dans le cadre du PCIA, devraient inclure un partenaire guyanien.

C'est pourquoi, le SC, en partenariat avec le Consulat Honoraire du Guyana à Cayenne, encourage les porteurs de projets à construire leurs partenariats en ce sens.

2.1.5. Des bénéficiaires aux profils diversifiés

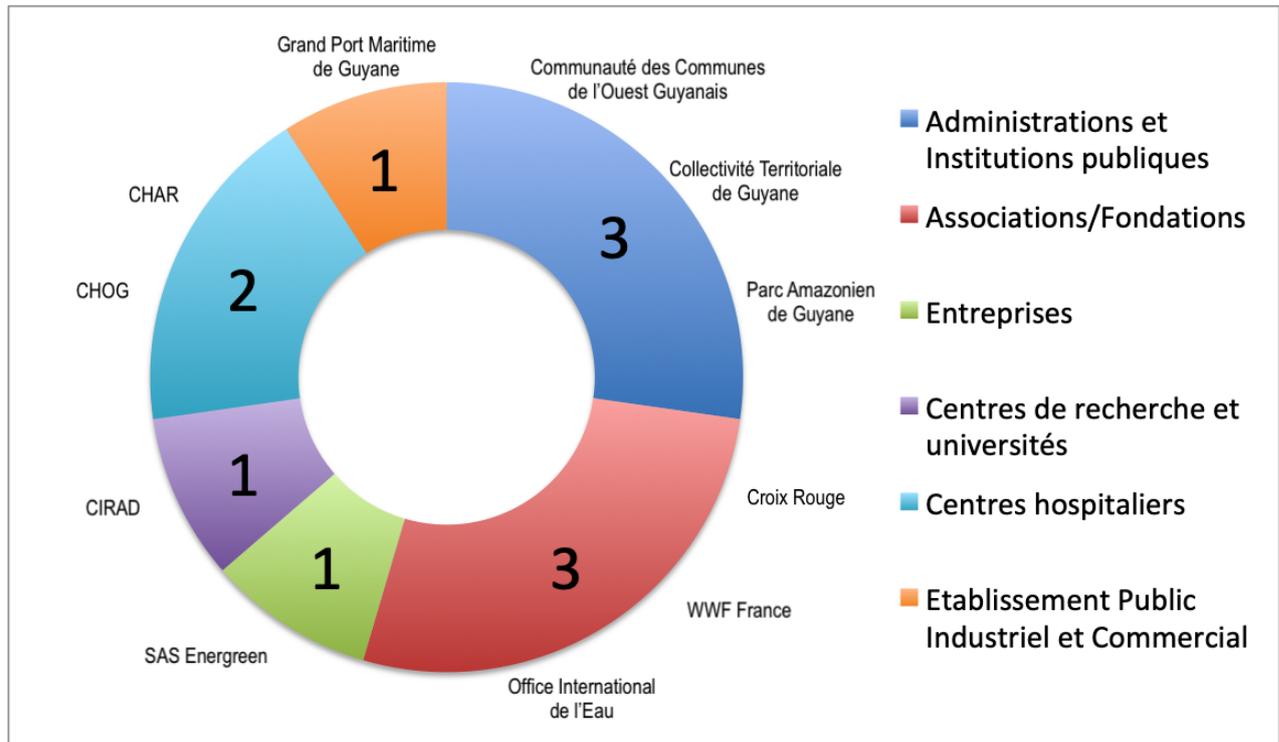


Figure 10 - Profils des porteurs de projets PCIA

Sur l'ensemble de la programmation, onze porteurs de projet différents portent quinze projets, ce qui traduit un taux de renouvellement important.

Ces onze porteurs se divisent en six catégories de statuts, ce qui représente un tissu de porteurs de projet diversifié. Les catégories les plus représentées sont les administrations et institutions publiques, les associations, et les hôpitaux mais la répartition des porteurs dans ces catégories reste assez égale, allant d'un à trois.

Mener à bien un projet européen, en coopération avec un ou plusieurs pays, nécessite une capacité avérée de portage, aussi bien en termes opérationnels qu'administratifs.

Cela nécessite également, et surtout, une certaine autonomie financière : dans le cadre du PCIA, le chef de file et ses partenaires doivent pouvoir avancer les frais d'implémentation de leur projet.

Ces exigences tendent à exclure les petits porteurs de projet. C'est pourquoi, la plupart des bénéficiaires du PCIA sont des structures dont la capacité de financement est relativement importante.

Sur l'ensemble de la programmation, seuls deux porteurs ont reçu un financement pour plusieurs projets, menés parallèlement: la CTG (trois projets) et le CHAR (trois projets).

La CTG a reçu des financements pour près de 5 millions d'euros (4 886 870€), ce qui fait d'elle le premier bénéficiaire du PCIA. Il faut toutefois noter que la CTG est en charge des projets de l'AT, qui sont des obligations réglementaires, pour un montant de 1 386 870€. La

CTG a donc reçu un financement pour ces projets hors AT de 3 500 000€, devant le CCOG qui a reçu un financement de 2 250 000€ pour un seul projet.

3. Analyse de la mise en œuvre et de la gouvernance du PCIA

3.1 L'efficacité de l'organisation générale mise en place

3.1.1. Partenariats institutionnels

La coopération entre le Secrétariat Conjoint et les partenaires institutionnels du programme se fonde sur des échanges fréquents et cordiaux. Toutes les parties prenantes semblent satisfaites de cette collaboration.

Des entretiens ont été organisés avec les partenaires institutionnels suivants, dans l'objectif de recueillir leur point de vue sur le PCIA :

- la Mission Coopération de la CTG,
- la Mission Diplomatie et Coopération de la Préfecture,
- le Consulat Général du Suriname à Cayenne, et
- le Consulat Honoraire du Guyana à Cayenne.

Ces entretiens portaient sur la relation entre les partenaires et le SC, la mise en œuvre, la gouvernance et la visibilité du Programme, ses forces et ses faiblesses ainsi que ses perspectives d'amélioration.

Le recueil d'informations subjectives est indispensable pour nuancer et consolider une analyse objective des réalisations du programme.

<p>Points forts du programme</p>	<ul style="list-style-type: none">✓ L'introduction des présentations de projet par les porteurs lors des différents comités (technique et de suivi) est une initiative fortement appréciée de tous. Ces auditions de porteurs permettent ainsi au chef de file de valoriser lui-même son projet et de répondre directement aux éventuelles interrogations des partenaires institutionnels du PCIA.✓ Satisfaction partagée des parties prenantes sur l'organisation des comités techniques préparatoires et de pilotage.✓ Satisfaction partagée des partenaires sur la gestion et
---	--

	<p>l'organisation générale du Secrétariat Conjoint du PCIA.</p>
<p>Points faibles/difficultés du programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les partenaires extra-communautaires ont encore des difficultés pour appréhender les prérogatives de la CTG, une collectivité traitant directement avec des Etats. <input type="checkbox"/> Le turn-over important des interlocuteurs dans les pays partenaires, reste une difficulté récurrente du partenariat. <input type="checkbox"/> Ces dernières années ont vu apparaître certaines instabilités sociales et politiques dans les différents territoires du PCIA qui prennent le pas sur la coopération au sein du Programme. <input type="checkbox"/> Les traducteurs et interprètes détenant une expertise suffisante dans les domaines de la coopération et des affaires européennes sont peu nombreux dans la région et rarement disponibles. <input type="checkbox"/> L'enclavement important des territoires et le manque d'infrastructures. <input type="checkbox"/> Les partenaires du Programmes peuvent parfois rencontrer des limites budgétaires.
<p>Faits notables</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le CARIFORUM fait désormais partie des membres à voix délibérative des comités de suivi et de sélection du PCIA ➤ Le SC du Programme Interreg Caraïbes est invité aux comités de suivi ➤ Une enveloppe FED de 3,5 millions d'euros sera répartie entre le Programme Interreg Caraïbes et le PCIA (elle doit notamment financer la quote-part Surinamaïse, dans le cadre du projet du nouveau bac sur le Maroni). ➤ Les Consuls du Suriname et du Guyana aident, dans la mesure du possible, les porteurs de projet guyanais dans leur recherche de partenariat extracommunautaire.

Figure 11 - Résumé des entretiens d'évaluation

Les difficultés entravant la réalisation du Programme

- L'enclavement des territoires est un frein majeur au développement de la coopération territoriale. Il est difficile pour les partenaires extra-communautaires de se déplacer au sein de l'espace de coopération à cause du manque d'offre de transport et des difficultés administratives (peu de vols pour le Brésil, pas de vol pour le Suriname ni pour le Guyana, délais d'obtention de visas, etc.)

- La barrière des langues est très présente. Le programme regroupe quatre pays et quatre langues et bien que cette barrière ne soit effectivement pas insurmontable, cela coûte cher et provoque des situations aléatoires en termes diplomatiques (traductions et interprétations) et techniques (délais de transmission des documents, matériel à déployer pour fluidifier les échanges).
- Les prérogatives de la CTG sont également difficiles à appréhender pour les partenaires extra-communautaires. Les différences de gouvernance entre les territoires sont importantes puisqu'il s'agit d'une collectivité territoriale française traitant avec des États et des États fédérés, tous n'ont pas les mêmes pouvoirs, compétences et domaines d'action.
- Le manque de relais locaux dans les zones extra-communautaires, notamment dû aux turn-over importants à chaque élection, défavorise la mise en œuvre optimale du programme.
Le Comité de sélection de décembre 2018, par exemple, s'est tenu pendant les élections brésiliennes rendant impossible pour le Brésil d'être représenté lors de ce dernier.
- Les perturbations politiques, économiques et sociales qui ont eu lieu ces dernières années dans les différents territoires du programme ont également entravé la bonne réalisation du Programme (voir Partie 1.2: "Un contexte régional pouvant impacter la programmation du PCIA").

3.1.2. Instruction, programmation et suivi des projets

Comme pour tous les fonds implémentés par le Pôle Affaires Européennes de la CTG, la mise en œuvre du PCIA repose sur la synergie de trois départements.

Il s'agit des Directions Pilotage, Instruction et Gestion du PAE.

Dans chacune de ces directions, au moins une personne est partiellement ou entièrement chargée de missions relatives au PCIA.

Direction Pilotage

La **Direction Pilotage** comprend un service de coordination interfonds et un autre assurant l'animation et la communication des fonds européens.

Elle est en charge de l'animation partenariale, du suivi et de la mise en œuvre générale du Programme, à travers la coordination des stratégies territoriales et communautaires ainsi que des projets subventionnés.

La Direction Pilotage reçoit également et accompagne les porteurs de projet dans leur processus de dépôt de demande de subvention.

Au sein de cette direction, le Service coordination inter-fonds joue un rôle fondamental pour le PCIA.

Assurément, le service procède au suivi de l'avancement de la programmation, à l'animation et à la gestion du PCIA. Il est en charge de la préparation des différents comités techniques, de suivi et de sélection. Il rédige les appels à projets et à manifestation d'intérêt et s'assure de l'application des révisions du Programme.

La chargée de mission FEDER-CTE en plus de ses missions de mise en œuvre de la stratégie du programme dans une dynamique territoriale, s'est vue confier des missions supplémentaires afin de compenser le manque de personnel suffisant à l'échelle du PAE.

Ainsi, elle est également en charge de l'accueil des porteurs de projets et de leur accompagnement, vers un dépôt officiel de leur demande de subvention PCIA.

De plus, afin de fluidifier au maximum les échanges entre le SC et les partenaires extracommunautaires du Programme, la chargée de mission « Pilotage FEDER-CTE » traduit les documents de travail vers le portugais et l'anglais.

Par ailleurs, comme pour les autres fonds, l'autorité de gestion a mis en place les ressources internes nécessaires à la préparation, la mise en œuvre et la valorisation des évaluations, c'est ainsi que les missions du service suivi-évaluation sont entièrement ciblées sur l'évaluation ou des travaux connexes.

En 2018, la composition du service suivi-évaluation du PAE a été profondément modifiée, suite au départ des deux agents qui étaient en poste depuis le début de la programmation en février puis en décembre. Un nouvel agent est arrivé en juillet 2018 et a pu bénéficier de 6 mois de formation-tuilage sur le suivi-évaluation et les sujets en cours. Les effectifs ont donc été diminués de moitié pour la même charge de travail, voire une charge de travail

accrue. Le recrutement d'un autre agent est en cours de réflexion mais non encore effectif au premier semestre 2019.

Direction Instruction

La **Direction Instruction** est en charge de l'analyse technique et réglementaire des projets et des demandes de paiement. En cela, elle collecte et coordonne les avis techniques des différentes autorités concernées, rédige les rapports d'instruction et accompagne les porteurs de projets dans la finalisation de leurs démarches.

Elle est également en charge du suivi et du contrôle opérationnel et administratif de la mise en œuvre des projets subventionnés.

Au sein de cette direction, le Service Instruction FEDER-CTE est responsable de ces missions, pour le PCIA et pour le Programme Opérationnel FEDER. Appuyé par la Direction Pilotage et *via* sa chargée de mission « Instruction FEDER-CTE », il s'assure de l'éligibilité et du suivi *ad hoc* des projets subventionnés au titre du Programme.

Étant donné que la dématérialisation des demandes de subvention n'est pas complète, pour le PCIA, la chargée de mission « Instruction FEDER-CTE » saisit elle-même toutes les informations transmises par les porteurs de projets, dans le cadre de leur demande de subvention, ou par les bénéficiaires dans le cadre de leurs demandes de paiement.

Le logiciel Synergie-CTE permet de saisir et de suivre l'implémentation administrative des projets de coopération territoriale européenne. Il est voué à faire le lien entre le SC et les porteurs de projets (chefs de file et partenaires opérationnels).

Dans le cadre du PCIA, son implémentation s'est avérée tardive et inadaptée : l'interface de dépôt de demande de subvention n'a été disponible qu'à partir de 2017.

Ce n'est qu'un an plus tard qu'un suivi administratif et comptable complet (instruction des demandes de subvention et des demandes de paiements) des projets a été possible sur Synergie-CTE.

À ce stade la programmation, et au vu des requêtes techniques du logiciel, il n'était pas possible d'ouvrir l'interface aux porteurs de projets. D'autant plus que le PAE ne dispose pas de suffisamment de personnel pour assurer l'accompagnement effectif des porteurs de projets dans la saisie de leur dossier.

Les délais de formation du personnel, de prise en main et de rattrapage (saisie et instruction des projets programmés hors-outil) ont impacté la mise en œuvre optimale du Programme, et expliquent les quelques retards constatés jusqu'à maintenant.

Pour garantir une séparation fonctionnelle, et pour limiter le risque d'erreurs de saisie, la chargée de mission « Instruction FEDER-CTE » est appuyée par son supérieur hiérarchique, et par les Direction Gestion et Pilotage – en fonction des besoins.

Par ailleurs, le Service Instruction FEDER-CTE – en sous-effectif jusqu'à fin 2018 – a nécessité l'intervention ponctuelle de sa chargée de mission FEDER-CTE sur des projets ne relevant pas du PCIA, ramenant son temps travaillé accordé au Programme à 75%.



Direction Gestion

La **Direction Gestion** garantit le respect des procédures nationales et communautaires, ainsi que des exigences juridiques et budgétaires. Elle est également en charge des contrôles internes, de la veille anti-fraude ainsi que du suivi des contrôles opérationnels, en coordination avec les autres autorités partenaires du Programme.

Cette direction est également en charge des engagements comptables de l'Autorité de Gestion auprès des bénéficiaires, après contrôle et validation et accord avec l'Autorité de Certification du Programme.

Au sein de la Direction Gestion, le Service Qualité et Contrôle, qui joue un rôle prépondérant sur ces missions, est organisé de façon à ce que chaque agent travaille sur tous les fonds mis en œuvre par le PAE, tout en étant spécialiste d'un fond en particulier.

Ainsi, la chargée de mission « Contrôle et Appui Juridique », responsable des questions liées au PCIA, y consacre 50% de son temps de travail. Bien que théorique et soumise aux impératifs calendaires, cette organisation permet de pallier une éventuelle absence et de limiter les retards de traitement.

Pour le Programme, la chargée de mission « Contrôle et Appui Juridique » réalise les contrôles internes de procédure, contrôle et valide les conventions d'attribution de financement que lui soumet la Direction Instruction.

3.2 La qualité des dispositifs d'information, de communication et d'animation du PCIA

3.2.1 L'accès aux informations sur le PCIA

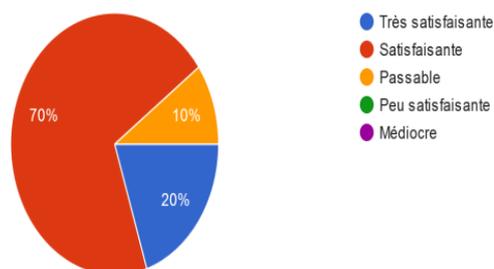
La plupart des porteurs de projet ont pris connaissance des possibilités d'aide du PCIA grâce à la CTG ou au PAE.

La très grande majorité d'entre eux était informée de l'existence du Programme avant même de se lancer dans leur projet.

Cela démontre l'efficacité de la stratégie de communication déployée par le PAE. 90% des porteurs de projet ont affirmé être satisfaits des informations reçues et de leur accessibilité.

Comment qualifieriez-vous la facilité d'accès aux informations du PCIA?

10 réponses



L'efficacité de la stratégie de communication du PAE repose sur sa multimodalité. L'intervention des fonds européens, du PCIA en particulier, est valorisée et publicisée *via* :

Le site "Europe en Guyane" - www.europe-guyane.fr

Le site web "Europe en Guyane" est mis à jour régulièrement. Les informations sur le PCIA sont faciles à trouver et mises à jour régulièrement. Il est également possible de faire une demande d'entretien individuel depuis le site ainsi que de s'abonner à la newsletter sur le PAE.

Les réseaux sociaux ainsi que les radios et la presse locales

Le PAE communique également sur les réseaux sociaux, dans la presse locale et à la radio. C'est notamment grâce à ces canaux que l'information sur les réunions et les appels à projets circulent. Sur les réseaux sociaux, le PAE communique également sur les projets PCIA programmés ainsi que sur l'actualité du Programme (organisation des Comités, réunion sur le projet du nouveau bac, etc.)

Des réunions d'information ouvertes à tous

Les réunions d'information sur le PCIA sont ouvertes à tous. Elles donnent la possibilité aux bénéficiaires et porteurs de projets potentiels de s'informer et d'obtenir une réponse immédiate à leurs interrogations.

Les sessions d'informations rassemblent généralement une dizaine de personnes, et sont régulièrement organisées – dans la mesure du possible – sur l'ensemble du territoire guyanais.

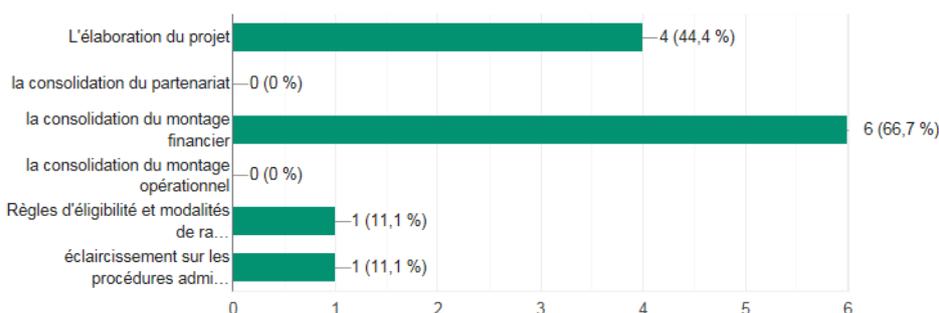
Les brochures et guide du porteur de projet

Des brochures informatives sur le PCIA ainsi qu'un guide porteur projet sont systématiquement distribuées (dans toutes les langues de l'espace de coopération), et téléchargeable – en anglais et français uniquement – sur le site internet du PAE.

3.2.2. L'accompagnement des porteurs de projet

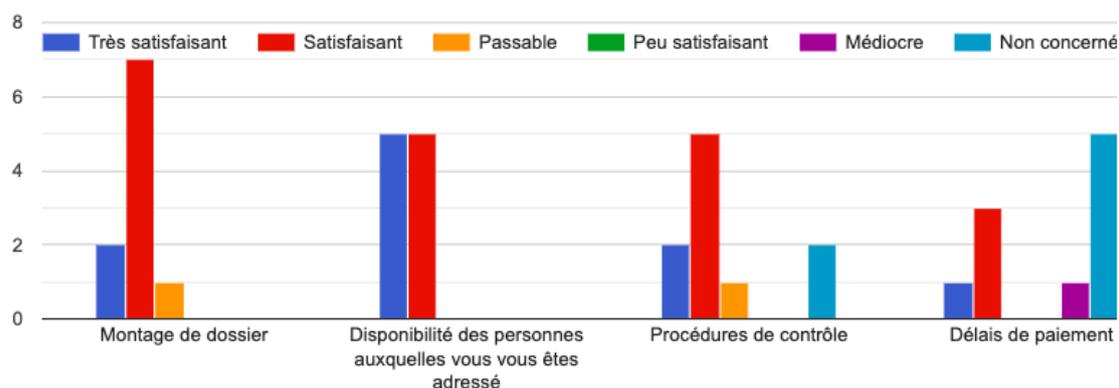
A quel(s) moment(s) avez-vous eu le plus besoin du support technique du PAE?

9 réponses



Les porteurs de projet ont le plus besoin d'un accompagnement au moment de la consolidation du montage financier. C'est une des difficultés relevées le plus fréquemment. L'appui technique du PAE est aussi très demandé lors de l'élaboration elle-même du projet.

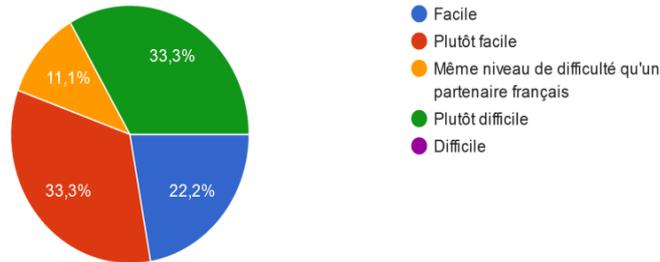
Comment jugez-vous l'élaboration et la gestion administrative de votre dossier PCIA en matière de:



À la question "Comment jugez-vous l'élaboration et la gestion administrative de votre dossier PCIA ?" - que cela concerne le montage du dossier, la disponibilité du personnel, ou les procédures de contrôle - les porteurs de projets ont répondu "satisfaisant" dans la plupart des cas ce qui montre qu'ils reconnaissent l'efficacité du SC dans la gestion de leur projet.

Trouver des partenaires étrangers pour votre projet a été:

9 réponses



La majorité des bénéficiaires du PCIA a trouvé facile voire très facile de trouver des partenaires étrangers. Ceci démontre une bonne connaissance générale des différents territoires et de leur système de gouvernance.

Mais, il est important de noter que de nombreux porteurs de projet *potentiels* ne parviennent pas à concrétiser leurs partenariats opérationnels en zone extracommunautaire. Ce qui fait échos au tiers de bénéficiaires pour qui trouver des partenaires étrangers a été plutôt.

Ceci s'explique notamment par les divergences en matière de gouvernance entre les différents territoires du programme de coopération ; mais aussi par le manque de connaissances mutuelles à l'échelle de la zone de coopération.

Dans l'ensemble, les bénéficiaires sont satisfaits de l'accompagnement qu'ils ont reçu. Un cofinancement au titre du PCIA leur a permis d'augmenter l'ambition et la qualité de leur projet.

Dans la moitié des cas, le PCIA a permis l'adoption de nouvelles procédures de travail, méthodes ou approches par les organisations porteuses de projet.

La réalisation des projets du PCIA a créé ou maintenu environ trois emplois par projet dont la plupart sont des contrats à durée déterminée.

4. Synthèse des recommandations et perspectives

4.1 Les recommandations

4.1.1. Renforcer les liens avec les partenaires extra-communautaires du Programme

Référent Européen

Au cours des entretiens avec les différents partenaires du programme ainsi que le personnel du SC, le turn-over important des personnes référentes du Programme dans les pays partenaires s'est révélée être une problématique récurrente. La désignation d'un contact fixe référent européen chez les partenaires extra-communautaires limiterait les impacts d'un changement de mandature sur le partenariat. Cette personne ressources, ou *focal point*, experte du Programme européen et de ses modalités de coopération, maintiendrait un lien effectif avec le SC.

Organisation des Comités dans les pays extra-communautaires

Au cours de la programmation 2007-2013, certains Comités avaient eu lieu dans les pays partenaires du Programme. Pour la programmation 2014-2020, aucun Comités ne s'est déroulé en dehors de la Guyane, bien que cette idée ait été sérieusement envisagée pour les Comités de mai 2019. Il serait bien de prévoir la prochaine organisation d'un Comité dans un pays partenaire, d'autant plus que cela faciliterait les démarches aux niveaux des visas et de la facilité d'accès et permettrait des délégations de gouvernements plus importantes.

Visite officielle de présentation au Guyana

Une visite officielle de présentation du PCIA auprès du Ministère des Affaires Étrangères du Guyana devrait être organisée, par l'Autorité de Gestion. Il s'agirait de permettre au Gouvernement Guyanien de s'approprier le Programme, et de communiquer efficacement auprès de sa population. Ceci serait d'autant plus pertinent que, contrairement aux autres partenaires extracommunautaires du PCIA, le Ministère des Affaires Étrangères est doté d'un Département Européen.

Rencontre avec les États brésiliens du Pará et de l'Amazonas

Le Pará et l'Amazonas sont les deux zones du Programme les moins concernées par des projets subventionnés.

Une rencontre avec les représentants de ces États pourrait être envisagée afin de réfléchir ensemble aux moyens des susciter des initiatives conjointes sur les problématiques communes aux différents territoires.

4.1.2. Améliorer l'efficacité du Secrétariat Conjoint

Diffusion des documents nécessaires à la demande d'aide

Les bénéficiaires et porteurs de projets potentiels sont nombreux à trouver que les documents constitutifs de la demande d'aide ne sont pas accessibles facilement.

Or, le formulaire de demande d'aide PCIA, sa notice, le modèle de convention de partenariat, la fiche de contrôle de mise en concurrence et l'attestation d'absence de conflit d'intérêts sont tous disponibles sur le site après quelques clics. Le PAE les envoie également par voie électronique aux personnes en faisant la demande. En plus de cette version électronique, une version papier de ces documents pourrait donc être distribuée à chaque porteur potentiel venu lors d'entretiens individuels ou de sessions d'information, à titre d'exemple tangible de ce qui est attendu.

Information sur le caractère obligatoire du volet complémentaire d'évaluation

L'exercice du RAMO renforcé (cadre de performance) de cette année a mis en exergue les difficultés de suivi et de fiabilisation des indicateurs.

L'autorité de Gestion a mis en place un fichier appelé « volet complémentaire d'évaluation (VCE) » qui a pour objet de renseigner des informations tout au long de la vie du projet.

Le VCE permet d'apprécier le « caractère performant » d'une opération en dialogue avec le porteur de projet et de constater si ce projet respecte les principes horizontaux européens.

Nonobstant, le caractère obligatoire de la remontée du VCE et de sa bonne conception, leur renseignement reste hétérogène parfois lacunaire.

Pour cela, le SC peut donc organiser des sessions d'information et de formation, destinées spécifiquement aux bénéficiaires d'une subvention PCIA, afin d'améliorer la compréhension des différentes modalités de suivi administratif et opérationnel de leur projet.

Mobilisation des autorités idoines pour les indicateurs de résultats

Les indicateurs constituent le principal instrument de suivi. Ils mesurent les données financières, les réalisations et les résultats. Bien que leurs limites soient connues, ils représentent un élément essentiel du suivi des performances des programmes. Les indicateurs doivent être clairement définis, étroitement liés à l'activité, renseignés périodiquement et l'unité de mesure choisie doit être précisée.

Les indicateurs de résultats sont rattachés aux objectifs des programmes opérationnels. Ils mesurent le changement attendu au niveau régional et sont spécifiques à un contexte. Chaque année ou tous les deux ans, l'Autorité de Gestion demande aux partenaires de faire remonter les indicateurs afin de vérifier de l'atteinte des cibles fixées.

Pour accompagner les partenaires dans cet exercice, le SC peut :

- Préciser les méthodes de calcul des indicateurs de résultats en lien avec les partenaires (réunion physique à prévoir) et s'assurer de disposer des données pour le prochain RAMO (avec vérification des données transmises les années précédentes). Il est donc essentiel d'identifier un contact dans chaque structure, à prévenir bien en avance.
- Adapter, en fonction des recommandations de la Commission, certains indicateurs si leur calcul n'apparaît pas faisable/pertinent.

- Mobiliser les consulats locaux pour lever les éventuels obstacles à l'obtention de certaines données (volume des échanges commerciaux entre pays de la zone de coopération), si pertinent

Organismes partenaires

La création et la mise à disposition d'une liste regroupant tous les organismes partenaires du PCIA pouvant apporter de l'aide aux porteurs (financement, accompagnement, aide pour trouver des partenaires, etc.) permettrait à la fois de fluidifier l'accompagnement des porteurs potentiels, mais également de démultiplier leurs chances d'obtenir des cofinancements.

Communication sur les missions des Consulats

Le SC doit également valoriser les compétences des Consulats locaux, dans l'aide à la recherche de partenaires extra-communautaires. Sachant que les porteurs de projets potentiels ne contactent le PAE qu'une fois leur partenaire extracommunautaire déjà identifié, cette indication devrait faire partie des informations générales sur le PCIA (sur la page « Europe en Guyane » dédiée, au même titre que les coordonnées des Consulats).

4.2 Les perspectives

Page PCIA du site internet

Le site "Europe en Guyane" est très bien alimenté, mais il ne comporte que des informations en langue française. Seuls quelques documents sont téléchargeables en anglais.

La navigation est donc impossible pour le public ou les partenaires institutionnels issus de la zone extracommunautaire du Programme.

Le SC prévoit donc de traduire l'ensemble des informations concernant le PCIA vers l'anglais, dans un premier temps, et de créer une page dédiée sur le site internet du PAE.

Réseaux sociaux

Le Pôle Affaires Européennes communique pour le moment via une page Facebook commune à tous les fonds. Au vu de sa spécificité, le PCIA devrait bénéficier en plus d'une page en anglais et en portugais pour le Programme seul. Ceci permettrait aux partenaires extracommunautaires d'être au courant des actions et de l'actualité du PCIA.

Programmation 2021-2027

Bien que la réglementation européenne en matière de Coopération Territoriale Européenne ne soit pas encore définitive pour la prochaine programmation, les textes provisoires annoncent quelques changements fondamentaux.

La création d'un volet spécifique aux Régions Ultrapériphériques dans les programmes de CTE implique la disparition de leur séparation géographique (volets transfrontalier et transnational), au profit d'une intervention à la fois plus intégrée et plus harmonisée sur l'ensemble de la zone de coopération.

Par ailleurs, la CE préconise la création d'antennes de l'Autorité de Gestion dans l'ensemble des territoires extracommunautaires de la zone de coopération, dans le but de fluidifier et

d'adapter l'intervention des programmes. Dans le cas où cette possibilité n'est pas appliquée, les AG sont encouragées à employer du personnel issu des territoires extracommunautaires de leur zone de coopération, afin de faire des Secrétariats Conjointes de véritables garants de la mise en œuvre effective des programmes sur l'ensemble des territoires concernés.

Les axes d'intervention du PCIA 2021-2027 devront correspondre aux cinq objectifs stratégiques qui fondent l'architecture des nouveaux programmes :

- OS 1 – Europe plus intelligente, pour soutenir l'innovation, la numérisation ainsi que le développement des petites et moyennes entreprises.
- OS 2 – Europe plus verte, pour encourager la transition énergétique et le développement durable.
- OS 3 – Europe plus connectée, pour créer et optimiser des réseaux stratégiques de transports et de communication.
- OS 4 – Europe plus sociale, pour faciliter l'inclusion sociale, *via* l'emploi, l'amélioration des compétences et de l'accès aux soins ainsi que la promotion des droits sociaux.
- OS 5 – Europe plus proche des citoyens, pour une meilleure intégration des territoires et communautés locales.

Le PCIA 2021-2027 pourrait donc conserver ses thématiques d'intervention actuelles, tout en les précisant en fonction de la nouvelle stratégie communautaire et de ses exigences de concentration thématique.

Bibliographie

Rapports et études :

- Collectivité Territoriale de Guyane (BRL Ingénierie), Rapport de Mise en Oeuvre 2018 pour l'objectif "Coopération Territoriale Européenne", 2019
- Collectivité Territoriale de Guyane, "Tout savoir sur le PCIA", 2016
- Collectivité Territoriale de Guyane, Rapport de Mise en Oeuvre 2017 PCIA, 2018
- Collectivité Territoriale de Guyane, Rapport de Mise en Oeuvre 2016 PCIA, 2017
- Collectivité Territoriale de Guyane, Rapport de Mise en Oeuvre 2015 PCIA, 2016
- Conseil Régional de Guyane (Technopolis), "Diagnostic Stratégique Territorial de l'espace de coopération transfrontalier et transnational Amazonie/Plateau des Guyanes", 2014
- Conseil Régional de Guyane (Technopolis), "Evaluation à mi-parcours du Programme Opérationnel de coopération territoriale européenne Amazonie 2007-2013", 2014
- Conseil Régional de Guyane (Technopolis), "Programme Opérationnel Interreg VA et VB Amazonie 2014-2020", 2014

Documents officiels :

- Pôle Affaires Européennes, Compte-rendu des Comités de suivi et de sélection 2016
- Pôle Affaires Européennes, Compte-rendu des Comités de suivi et de sélection 2017
- Pôle Affaires Européennes, Compte-rendu des Comités de suivi et de sélection 2018
- Pôle Affaires Européennes, Compte-rendu des Comités de suivi et de sélection 2019

Sites internet :

- Banque Mondiale: <https://www.banquemondiale.org/>
- Interreg Caraïbes: <https://www.interreg-caraibes.fr/>
- Interreg Océan Indien: <https://www.regionreunion.com/sites/interreg/>
- L'Europe en France: <https://europe-en-france.gouv.fr/>



- L'Europe en Guyane: <http://europe-guyane.fr/>
- L'Institut Brésilien de Géographie et de Statistique (IBGE): <https://ww2.ibge.gov.br/>
- L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE): <https://www.insee.fr/fr/accueil>
- Site du Gouvernement d'Amapà: <https://www.portal.ap.gov.br/>
- Site du Gouvernement d'Amazonas: <http://www.amazonas.am.gov.br/>
- Site du Gouvernement du Guyana: <https://www.minfor.gov.gy/>
- Site du Gouvernement du Parà: <https://www.pa.gov.br/>
- Site du Gouvernement du Suriname: <http://www.gov.sr/>

Annexes

- Annexe I : Méthodologie des entretiens réalisés
- Annexe II : Résumés des projets programmés du PCIA
- Annexe III : Résultats du questionnaire adressé aux porteurs de projet

Annexe I – Méthodologie des entretiens réalisés

Les entretiens ont été réalisés de façon semi-directive, il s'agit d'une méthode d'étude qualitative sur laquelle s'appuie l'animateur lors des entretiens qui lui permet de dicter les différents thèmes devant être abordés sans pour autant pratiquer un questionnement précis.

Les questions sont ouvertes et la personne interrogée est libre de ses réponses ainsi que de l'ordre dans lequel elle aborde les différents points.

Les points abordés lors des entretiens étaient les suivants:

- la relation entretenue par le partenaire avec le secrétariat conjoint du PCIA
- la mise en œuvre et gouvernance du PCIA
- la visibilité des actions du Programme
- les forces et faiblesses du Programme en général ainsi que ses axes d'amélioration

Les personnes interrogées sont les suivantes:

- CTG: Viviane Tchong-Ming, Cheffe de mission coopération
- Préfecture :
 - Myriam Aflalo, Chargée de coopération, organisation commission avec Brésil et Suriname
 - Léone Marimoutou, Chargée de gestion des fonds de coopération, fedex
- PAE, Instruction : Clara VALERIUS, Instructeur FEDER-CTE
- PAE, Pilotage : Soria HORN, Pilote FEDER-CTE
- PAE, Gestion : Katiana LARANCE, Chargée de contrôle et d'appui juridique FEDER-CTE
- Consulat du Suriname : Indratia Deel, Agent Consulaire, focus point pour le PCIA
- Consulat du Guyana : Travise Tracey-Lecante, Consule honoraire

Annexe II – Projets programmés

PROJET

Guyanas Green Industry Development Evaluation (2-GIDE)

BÉNÉFICIAIRE

SAS Energreen(Guyane), en partenariat avec SA PFX (Suriname)

BUDGET PRÉVISIONNEL

Coût total = 700346 €

FEDER = 525260 €

Auto-fin. = 175087 €

CONTEXTE

Bien que la structuration de la filière agroalimentaire se poursuive, son produit économique est en déclin, malgré des besoins croissants. En effet, les secteurs agricoles et alimentaires ne dépassent pas 2% de la création annuelle de richesses en Guyane.

De nombreux débouchés s'offrent aux agriculteurs de la région, avec des filières émergentes (construction, combustibles, etc.) mais le territoire possède encore trop peu de connaissances concernant les cultures agro-industrielles, la production d'électricité par biomasse notamment.

DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit d'une étude de faisabilité de structuration d'une filière de production et de valorisation agro-industrielle sur le Plateau des Guyanes. Elle prend la forme d'une expérimentation agricole à grand échelle (mise en culture et suivi de plantes non ligneuses sélectionnées pour leurs résistances aux conditions climatiques).

PROJET

Réseau d'Expertise et Mobilisation Participative pour le renforcement de la lutte anti-vectorielle sur le Plateau des Guyanes (REMPART anti-vectoriel)

BÉNÉFICIAIRE

Croix-Rouges de Guyane, du Suriname et du Guyana

BUDGET PRÉVISIONNEL

Coût total = 565 860 €



FEDER = 415 860 €

CTG = 20 000 € CNES = 15 000 € ARS = 40 000 € Auto-fin. = 75 000 €

CONTEXTE

Le Plateau des Guyanes est régulièrement affecté par des épidémies de nature virale (dengue, chikungunya, zika). Le mode de transmission de ces maladies se caractérise par l'intervention du moustique de type *aedes*. Par conséquent, l'élimination de ce vecteur permet de réduire ou d'interrompre efficacement la transmission. Elle constitue également le seul moyen de lutte, lorsqu'aucun vaccin n'est disponible.

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet vise donc à réduire l'impact des épidémies successives de maladies vectorielles qui affectent le Plateau des Guyanes. Son approche permet la mobilisation de l'expertise technique régionale tout en mettant en œuvre une action locale et communautaire (au sein des quartiers et des villages de la zone de coopération).

Il permettra :

- d'identifier les bonnes pratiques et de transférer les savoir-faire
- de rédiger un guide méthodologique à l'échelle communautaire
- de former les acteurs publics locaux et les populations
- de sensibiliser les personnels de santé.

PROJET

Oyapock Coopération Santé (OCS)

BÉNÉFICIAIRE

Centre Hospitalier André Rosemon, Association!DSanté en partenariat avec l'association DPAC Fronteira (Oiapoque, Brésil)

BUDGET PRÉVISIONNEL

Coût total = 1 791 805 €

FEDER = 754 820 €

FCR = 29 800 € CTG = 89 000 € Auto-fin. = 211 000 €

CONTEXTE

Le bassin de l'Oyapock se caractérise par une prévalence notable du VIH, des avortements et des violences faites aux femmes. A cela s'ajoutent des enjeux d'accès aux soins, un faible niveau d'information et de sensibilisation.

DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit donc de renforcer les compétences en éducation à la santé reproductive et sexuelle des professionnels et des acteurs publics locaux. De plus, le projet a pour objectif de développer les savoir-faire et savoir-être des habitants de la zone transfrontalière.

En parallèle, les porteurs de projet s'engagent à proposer une prise en charge clinique intégrée des populations vulnérables, tout en améliorant la prévention en santé sexuelle et reproductive.

PROJET

MaHeVI

BÉNÉFICIAIRE

Centre Hospitalier Andrée Rosemon, en partenariat avec le Centre de Recherche Scientifique de l'hôpital de Paramaribo (Suriname)

BUDGET PRÉVISIONNEL

Coût total = 537 772 €

FEDER = 313 467 €

Auto-fin. = 224 305 €

CONTEXTE

La prévalence des maladies hépatiques dans les communes de l'intérieur est un enjeu considérable pour la Guyane et sa région proche. D'autant plus que ces maladies sont sexuellement transmissibles et souvent diagnostiquées tardivement. Elles sont par ailleurs associées à une morbidité et une mortalité élevées et provoquent la majorité des cancers du foie.

Il est donc primordial que la population du Plateau des Guyanes puissent connaître son statut vis-à-vis de ces maladies et disposer d'un traitement approprié.

DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit d'une étude transversale sur la prévalence de l'infection par hépatites B, C et D ainsi que du VIH, au sein des populations adultes du Maroni. Les connaissances sur ces maladies de ces populations seront également recensées, afin qu'elles bénéficient de prévention et de traitements adaptés.

PROJET

Etude de cabotage interrégional

BÉNÉFICIAIRE

Grand Port Maritime de Guyane, en partenariat avec l'ADAP (Amapá) et le CODEC (Pará)

BUDGET PRÉVISIONNEL

Coût total = 240 000 €

FEDER = 168 000 €

Auto-fin. = 72 000 €

CONTEXTE

Le GPMG a entamé, depuis 2014, une démarche dynamique visant à développer la coopération transfrontalière et transnationale sur le Plateau des Guyanes. Il s'agit de fluidifier et de rentabiliser au mieux les échanges commerciaux entre les pays de la zone, le Brésil (Pará et Amapá) et la Guyane notamment.

DESCRIPTION DU PROJET

L'objectif de cette étude est d'examiner les possibilités d mise en œuvre d'un dispositif de cabotage maritime permettant de desservir les différentes zones d'activités portuaires situées sur le littoral du Plateau des Guyanes, avec deux extensions :

- un cabotage maritime vers la Caraïbe
- un cabotage fluvio-maritime en Guyane d'une longueur d'environ 300 km et des fleuves majeurs de la Guyane.

A noter ce projet a été prorogé et modifié (lors de la consultation écrite du 11/09/18), au vu du succès de sa première phase, afin de : - Modifier la durée des opérations (fin au 31/12/2019)

- Rédiger et lancer un AMII pour la mise en service de la ligne de cabotage interrégional

PROJET

MALAKIT – Evaluation d'une nouvelle stratégie de lutte contre le paludisme chez les orpailleurs de Guyane

CONTEXTE

Malgré la chute des cas de paludisme dans la population guyanaise, des poches de réservoir de parasites persistent notamment au niveau des travailleurs sur les mines illégales.

La mobilité de ces personnes entraîne un risque de résurgences de foyers d'infections dans la population de Guyane mais également sur le Plateau des Guyanes (les pays voisins, le Suriname et le Brésil).

Les militaires sont également très touchés par le paludisme lors de leurs interventions en forêt. Un autre problème est le recours à l'automédication sans contrôle qui fait craindre la sélection de parasites résistants.

En considérant ces conséquences majeures pour la santé publique en Guyane et dans la région, il a été identifié le besoin d'assurer une couverture suffisante d'une prise en charge adaptée et rapide de la population « réservoir » du paludisme pour diminuer sa prévalence et les mauvaises pratiques d'automédication.

BUDGET PRÉVISIONNEL

Coût total = 1 067 906 €

FEDER = 501 192 €



ARS = 99 855 € Privés = 356 399 € Auto-fin. = 110 460 €

BÉNÉFICIAIRE

Centre Hospitalier Andrée Rosemon, en partenariat avec la DPAC (Amapá), le SWOS et le Min. de la Santé (Suriname), l'OMS/PAHO, le Min. de la Santé du Brésil, le DAEI, l'ARS et le Fond Mondial de Lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH.

DESCRIPTION DU PROJET

L'opération a pour but de mettre en œuvre une stratégie innovante conjointement avec le Brésil et le Suriname pour l'accès aux traitements antipaludiques de populations vulnérables « réservoir » du paludisme en Guyane et par extension de protéger la population Guyanaise et du Plateau des Guyanes d'une possible ré- augmentation des cas de paludisme.

La stratégie consiste en la mise à disposition de kits d'auto-diagnostic et auto- traitement du paludisme avec une formation adaptée, au niveau de zones transfrontalières ciblées.

Les kits sont ensuite utilisables par les bénéficiaires en forêt guyanaise, principal lieu de contamination, notamment les travailleurs miniers dès lors qu'ils ressentent de la fièvre.

PROJET

Renforcer le réseau des aires protégées du Plateau des Guyanes et leurs contributions à un développement local durable et respectueux des cultures et modes de vie en site amazonien isolé - RenfoRésAP

CONTEXTE

Le Plateau des Guyanes constitue l'une des plus vastes forêts tropicales humides préservées au monde. Le maintien de cet écosystème d'importance planétaire dépend d'un équilibre entre utilisation durable de ses ressources, transformation de certains espaces, conservation d'autres espaces, respect de modes de vie patrimoniaux, et technicité et sensibilisation des institutions.

BUDGET PRÉVISIONNEL

Coût total = 662 000 €

FEDER = 491 600 €

DEAL = 15 000 € AFD = 20 000 €

FFEM1 = 3 000 € Auto-fin. = 60 000 €

Guyana = 36 200 € Suriname = 36 200 €

BÉNÉFICIAIRE

Parc Amazonien, en partenariat avec la Commission des aires protégées (Guyana), le Min. de la planification spatiale (Suriname) et le Min. du développement régional (Suriname)

DESCRIPTION DU PROJET

La finalité du projet est de renforcer la résilience des écosystèmes du Plateau des Guyanes à l'horizon 2030 et leur contribution au développement durable dans un contexte de

changement climatique. Il s'agit de répondre aux défis communs en mutualisant les réflexions et les plans d'action. Ce projet devrait donc permettre une meilleure visibilité des problématiques de conservation de la biodiversité ainsi que des outils et solutions disponibles.

PROJET

Observatoire des Services Écosystémiques sur le Plateau des Guyanes - ECOSEO

CONTEXTE

Le Plateau des Guyanes est confronté au double impératif de préservation de la biodiversité et du développement socioéconomique. Il demeure donc important de synthétiser et de rendre disponible la meilleure information possible concernant les zones de biodiversité, et celles offrant les « services écosystémiques » les plus importants.

Or, les services écosystémiques sont encore faiblement valorisés dans la région

BUDGET PRÉVISIONNEL

Coût total = 1 246 700,87 €

FEDER = 666 634,91 €

Etat (subv. ONF) = 83 417,50 €

Autres publics = 40 000 €

Auto-fin. = 154 226,71 € Guyana/Suriname/Amapá = 293 719,71 €

Université de Hanovre = 8 701,88 €

BÉNÉFICIAIRE

WWF Guyane, en partenariat avec les WWF Suriname et Guyane, le SEMA (Amapá), l'ONF et l'Université de Hanovre.

DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de renforcer les liens de coopération sur le Plateau des Guyanes, en matière de connaissances et de méthodes d'analyse des services écosystémiques dans le but de fournir des outils d'aide à la décision sur les enjeux transnationaux en cohérence avec les objectifs de chacune des parties prenantes.

ECOSEO se propose donc de mettre en place un observatoire transnational permettant de favoriser l'identification, la cartographie et la préservation des principaux services écosystémiques.

PROJET

Coopération transfrontalière en santé

CONTEXTE



Les deux rives du Maroni constituent une unité territoriale et démographique et connaissent, du fait, des problématiques sanitaires similaires.

BUDGET PRÉVISIONNEL

Coût total = 790 381 €

FEDER = 448 759 €

Auto-fin. = 341 622 €

BÉNÉFICIAIRE

Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais

DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit d'augmenter le niveau de santé de la population transfrontalière via l'amélioration de l'accès aux soins et de la qualité de la prévention pour les populations du bassin du Maroni, ainsi que l'optimisation du développement des structures de santé transfrontalières.

PROJET

Construction et mise en service du bac La Gabrielle 2

CONTEXTE

Les réflexions sur le projet de mise en service d'un bac amphidrome de plus grande capacité sur le Maroni ont commencé dès 2014.

En cela, le Programme de Coopération Interreg Amazonie (PCIA) 2014-2020 a été rédigé de sorte qu'une enveloppe budgétaire suffisante soit attribuée à la mise en œuvre des opérations liées à l'aboutissement de ce projet.

Il s'agit de permettre à une plus grande quantité de marchandises et à un plus grand nombre de personnes de franchir en toute sécurité le Maroni, afin d'améliorer les échanges entre la Guyane et le Suriname. Plus largement, la mise en service de ce nouveau bac servira de base à une densification des échanges à l'échelle du Plateau des Guyanes.

BÉNÉFICIAIRE

Collectivité Territoriale de Guyane, en partenariat avec le Ministère des Affaires Étrangères du Suriname

DESCRIPTION DU PROJET

La CTG est, en partenariat avec le Ministère des Affaires Étrangères du Suriname, en charge du suivi de l'achat, de la construction, de la livraison et de la mise en service d'un nouveau bac amphidrome de plus grande capacité.

BUDGET PRÉVISIONNEL

Coût total = 5 000 000 €

FEDER = 3 500 000 €

Etat (CPER) = 450 000 € CNES = 250 000 €



CTG = 175 000 € Suriname = 625 000 €

PROJET

Phase 2 des travaux du franchissement du Maroni

CONTEXTE

Il s'agit de mettre en place des infrastructures adéquates pour la mise en service du nouveau bac sur le Maroni, et de désenclaver le territoire et de permettre le rapprochement des deux territoires (Suriname et Guyane) *via* le renforcement de l'offre et de la qualité des transports.

BUDGET PRÉVISIONNEL

Coût total = 3 000 000 €

FEDER = 2 000 000 €

CNES = 700 000 € Auto-fin. = 300 000 €

BÉNÉFICIAIRE

CCOG en partenariat avec le Port de Paramaribo (NV Havenbeheer Suriname)

DESCRIPTION DU PROJET

En Guyane :

1. Création et installation de 4 Ducs d'Albe d'accostage et d'amarrage
 2. Création d'un ensemble d'amarrage : constitué de point d'amarrage sur ducs d'Albe et de bollards en sommet de rampe
 3. Réalisation d'une rampe bétonnée : rampe constituée d'une dalle portée sur forme en matériaux insensibles à l'eau construite sous batardeau ; fondée sur un réseau d'appuis par pieux verticaux. Par ailleurs, une dalle de transition sera mise en œuvre à l'interface entre le nouvel ouvrage et le terre-plein portuaire en construction.
-

PROJET

Açais'Action

CONTEXTE

Les usages du palmier açai par les populations traditionnelles d'Amazonie sont multiples et témoignent de l'importance de cette plante dans la vie quotidienne. Il existe plus de vingt usages traditionnels de toutes les parties la plante et des fruits : alimentation, remèdes, fumure, matériel de construction, etc. Actuellement, la plupart des producteurs d'açai sont traditionnels dans la mesure où ils possèdent les savoirs associés à la gestion, la préservation et les usages de cette plante. Sur le plan économique, la multiplication d'opérateurs industriels, compétitifs et exigeants en termes de régularité de volumes, pose question pour le maintien des populations traditionnelles dans les filières, en même temps qu'elle offre une amélioration nette du niveau de vie. Pour une partie de la population



d'Amazonie, la vente du fruit compose jusqu'à 70% du revenu des familles pendant la période de récolte, bouleversant, souvent de manière invisible, les modes de vie des populations rurales. Jusqu'à présent, les populations engagées dans les marchés de l'açaï innovent de manière spontanée la plupart du temps, s'appropriant et adaptant les avancées de la recherche notamment sur les aspects productifs et sanitaires (réf).

BUDGET PRÉVISIONNEL

Coût total = 1 007 219 €

FEDER = 754 918 €

Privés = 233 241 € Auto-fin. = 14 073 €

BÉNÉFICIAIRE

CIRAD, en partenariat avec l'UG, l'IRD, l'EMBRAPA (Amapá), l'UNIFAP (Amapá), l'UnB (Brésil), l'IPHAN (Brésil), l'AdeKUS (Suriname)

DESCRIPTION DU PROJET

L'objectif du projet est d'accompagner les acteurs de la filière wassaï pour valoriser cette ressource spécifique et les savoirs locaux qui y sont attachés, développer des pratiques agro-écologiques et consolider des marchés de qualité, source d'une dynamique économique innovante.

Il s'appuiera sur une démarche de co-construction de connaissance et d'échanges entre trois pays du plateau des Guyanes : Région Guyane, Brésil (Amapá, Pará) et le Suriname. Les activités du projet se dérouleront en trois volets :

- 1) échanges transnationaux
- 2) formations professionnelles dans trois maisons familiales rurales (Guyane, Amapá, Pará) et formation académique
- 3) recherche.

PROJET

Bio-Plateaux - Promouvoir l'articulation transfrontalière pour la gestion des eaux et de la biodiversité

CONTEXTE

Le sujet majeur du projet est la gestion des ressources en eau transfrontalières. Il s'agit de mieux connaître et partager les informations, de mieux anticiper les évolutions, la pression anthropique, les pollutions causées par l'exploitation aurifère, l'accroissement des déchets ménagers et industriels, les crues et sécheresses et d'étudier les impacts du changement climatique dans l'objectif de mieux gérer cette ressource partagée et l'ensemble de la biodiversité qui en dépend.

En conséquence directe de telles notions environnementales, les options socioéconomiques des territoires frontaliers sont fonction de l'évolution des écosystèmes et des ressources en eau, en termes d'aménagement du territoire, de la dynamique de répartition des activités



productives et non productives (usages), de vulnérabilité aux risques d'évènements critiques comme des conditions de santé pour les populations.

De plus, les enjeux dans les pays riverains sont identiques et partagés, comme le montre l'identification des bassins sur la carte (voir ci-dessus) : le défi est de permettre d'améliorer les échanges entre acteurs de chaque pays pour accroître les anticipations sur les risques, développer la prise de conscience relative aux enjeux de la préservation de la biodiversité et permettre une gestion plus adaptée des risques.

BUDGET PRÉVISIONNEL

Coût total = 850 302 €

FEDER = 612 707 €

État (DEAL) = 50 000 € CNES = 87 595 € Auto-fin. = 100 000 €

BÉNÉFICIAIRE

OIEau, en partenariat avec l'Université Anton de Kom (Suriname) et le Secrétariat d'état à l'Environnement (Amapà)

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à valoriser les ressources en eau et la biodiversité liée aux milieux aquatiques par l'intégration progressive de l'information disponible entre acteurs (producteurs et/ou consommateurs de données). L'objectif in fine est de mettre en place une gestion intégrée des ressources en eau qui s'appuie sur une bonne connaissance quantitative et qualitative de ces ressources.

Il se décompose en 2 volets :

1. Une conférence internationale organisée à Cayenne, y compris les travaux préparatoires à cet évènement ;
2. La conception d'un observatoire transfrontalier sur l'eau et la biodiversité liée aux milieux aquatiques.

Annexe III – Résultats du questionnaire adressé aux porteurs de projet

Questionnaire à l'attention des Porteurs de Projet du Programme de Coopération Interreg Amazonie (PCIA)

14 réponses

Nom du projet:

REMPART anti vectoriel

MALAKIT

OYAPOCK COOPERATION SANTE (OCS)

RENFORESAP: Renforcer le réseau des aires protégées du plateau des Guyanes et leurs contributions à un développement local durable et respectueux des cultures et des modes de vie en site amazonien isolé

MaHeVi

ECOSEO : Observatoire des Services Ecosystémiques, outil de coopération entre le Plateau des Guyanes

Projet 2-GIDE

Açaï'action

Assistance technique du volet transfrontalier 2015-2022

Nouveau BAC

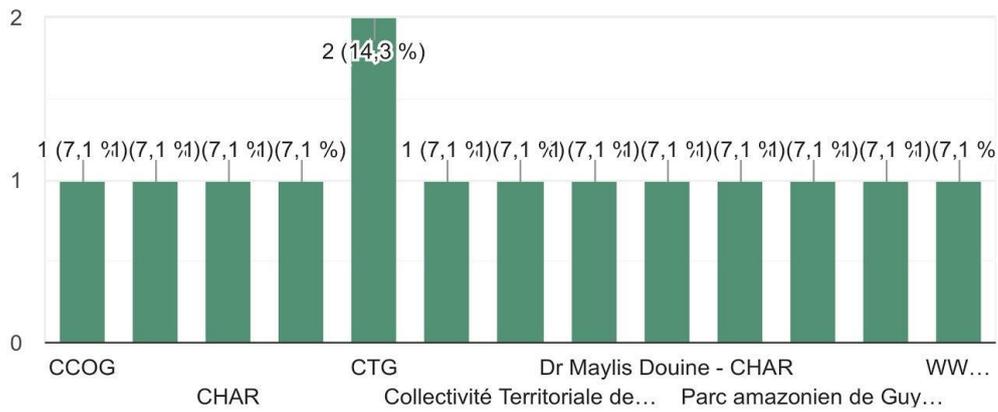
(*)Aménagement des berges

(*)Etude de cabotage interregional

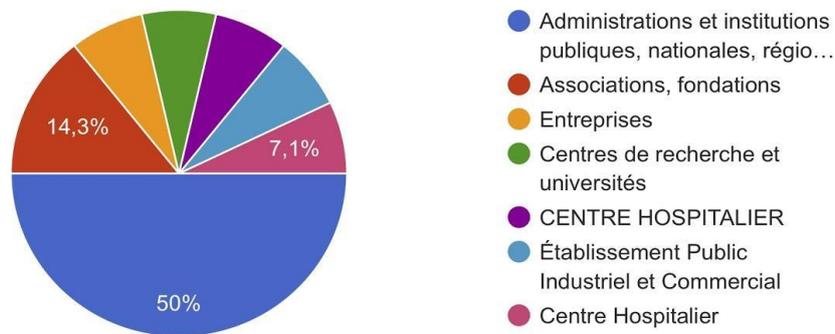
(*)Coopération transfrontalière en santé

(*)AT

Porteur de projet:

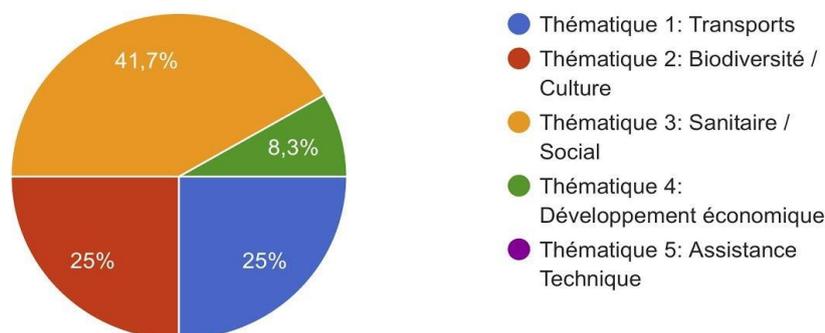


Statut porteur de projet



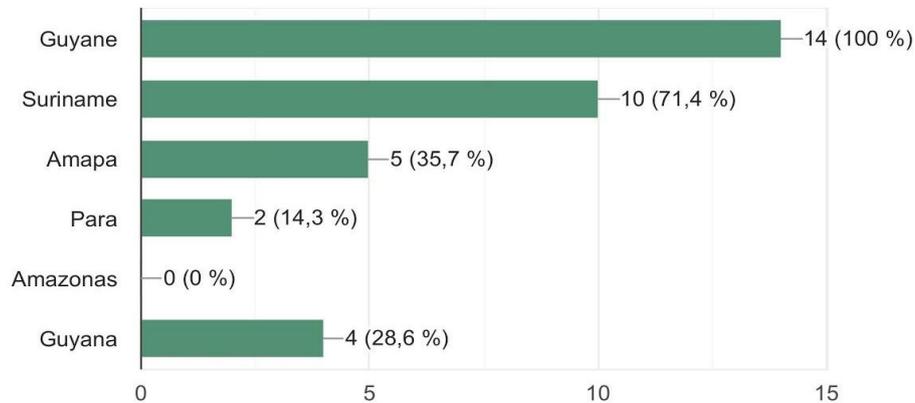
- Administrations et institutions publiques, nationales, régio...
- Associations, fondations
- Entreprises
- Centres de recherche et universités
- CENTRE HOSPITALIER
- Établissement Public Industriel et Commercial
- Centre Hospitalier

Positionnement du projet:



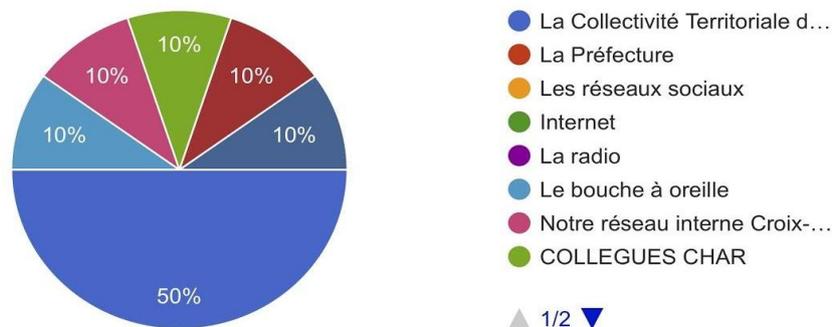
- Thématique 1: Transports
- Thématique 2: Biodiversité / Culture
- Thématique 3: Sanitaire / Social
- Thématique 4: Développement économique
- Thématique 5: Assistance Technique

Zones impliquées dans le projet:

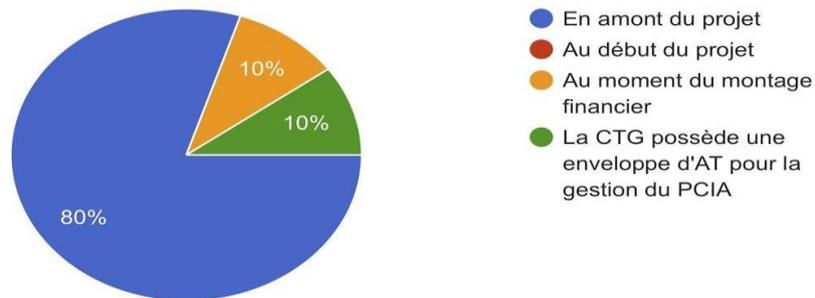


Communication autour du programme

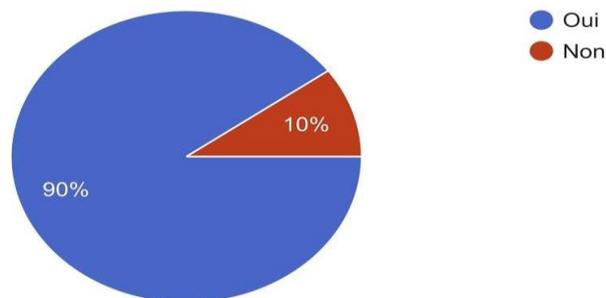
Comment avez-vous pris connaissance des possibilités d'aides du PCIA?



A quelle étape du projet en avez-vous eu connaissance?



Les informations fournies vous ont-elles semblé suffisantes?



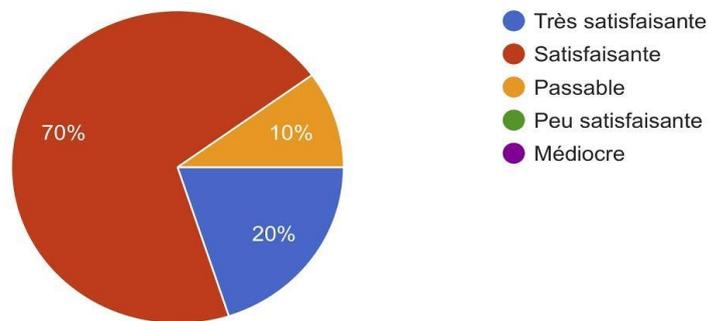
Quels types d'information auriez-vous souhaité recevoir?

plus de détails sur les modalités des remontées de dépenses

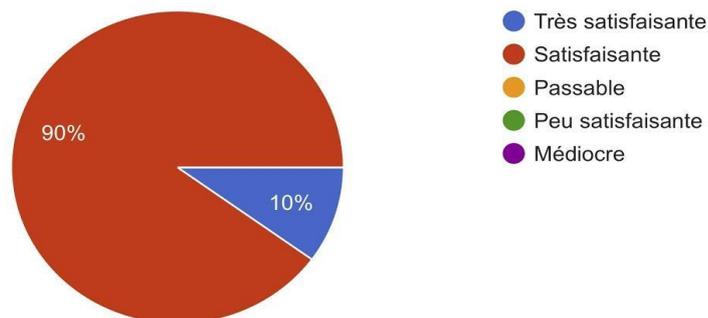
connaître les porteurs potentiels d'autres territoires

les délais d'instructions

Comment qualifieriez-vous la facilité d'accès aux informations du PCIA?



Comment qualifieriez-vous la qualité des informations délivrées par le PCIA?



Selon vous, quelles seraient les méthodes de communication les plus adaptées?

faciliter le partage d'informations et documents

site web

newsletter régulières à tous les acteurs avec des informations sur les procédures, échéances...

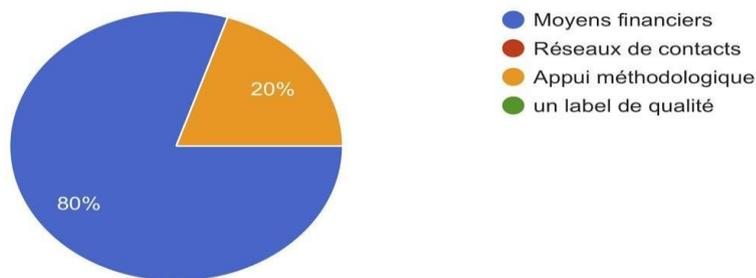
email

facebook ou mail direct (en cas d'information clé)

internet

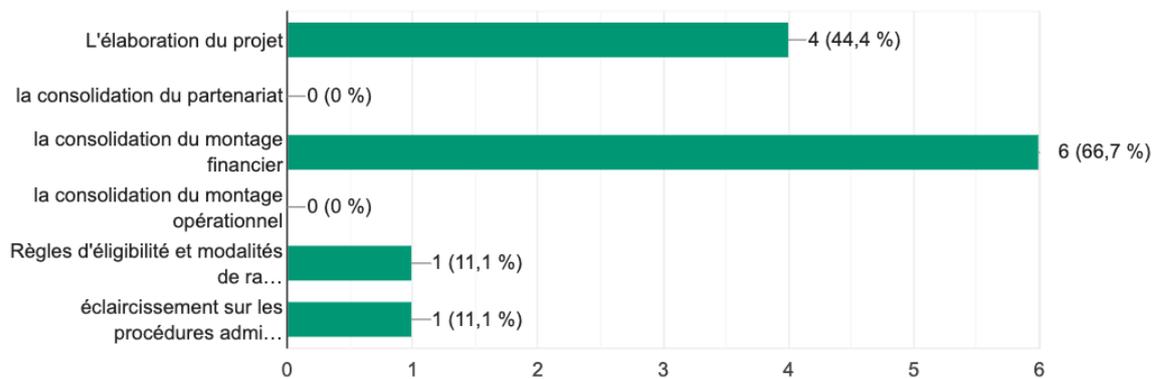
Compléter les supports écrits existants

Quelles étaient vos attentes vis-à-vis du PCIA?

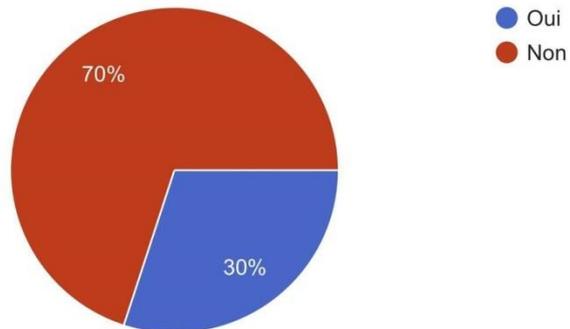


Accompagnement du projet

A quel(s) moment(s) avez-vous eu le plus besoin du support technique du PAE?



Une réorientation de votre projet a-t-elle été initiée par le PCIA?



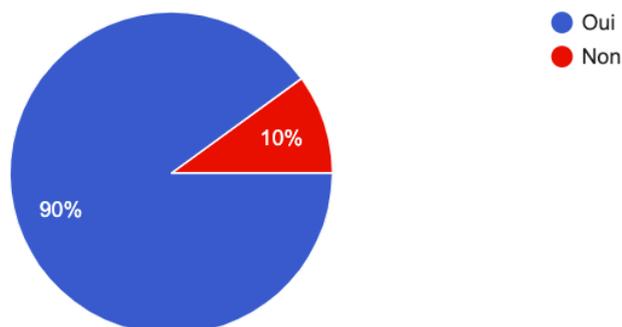
Si oui, sur quoi portait cette réorientation?

Baisse du montant sollicité, ce qui a entraîné une baisse de la durée du projet

On nous a fait comprendre qu'il fallait revoir fortement le budget global à la baisse avant dépôt du dossier

De FEDER à PCIA

Etes-vous satisfait de l'accompagnement dont vous avez bénéficié?



Si non, pour quelles raisons?

informations parfois contradictoires sur les modalités de remontées de dépenses

Avez-vous rencontré des difficultés particulières?

Connaitre exactitude des documents à fournir lors de la première remontée des dépenses

délais de traitement du dossier très longs

détails des informations difficiles à trouver, pas spontanément offerts aux acteurs

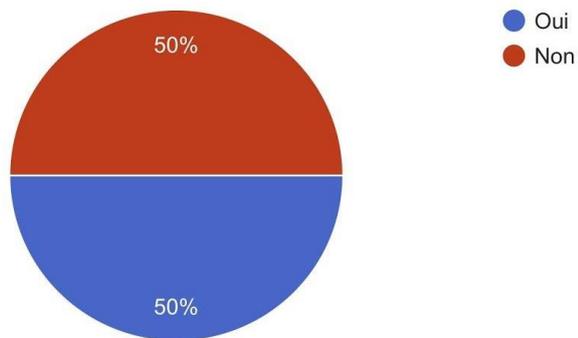
Traduction de l'accord de partenariat en anglais et en néerlandais incombant au porteur de projet (pas de traduction du modèle-type fournie par le PAE)

certaines délais d'attente sont un peu longs

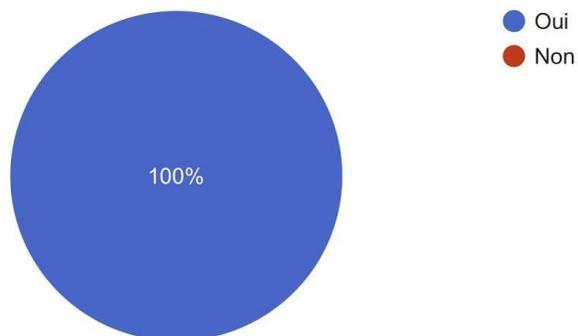
non

Le montage administratif et la gestion du dossier

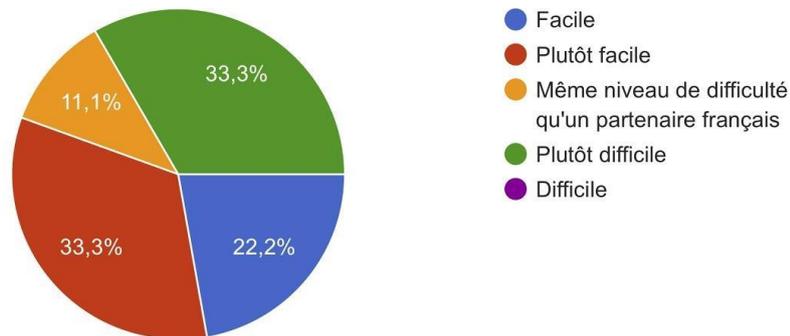
Aviez-vous déjà fait appel au PCIA?



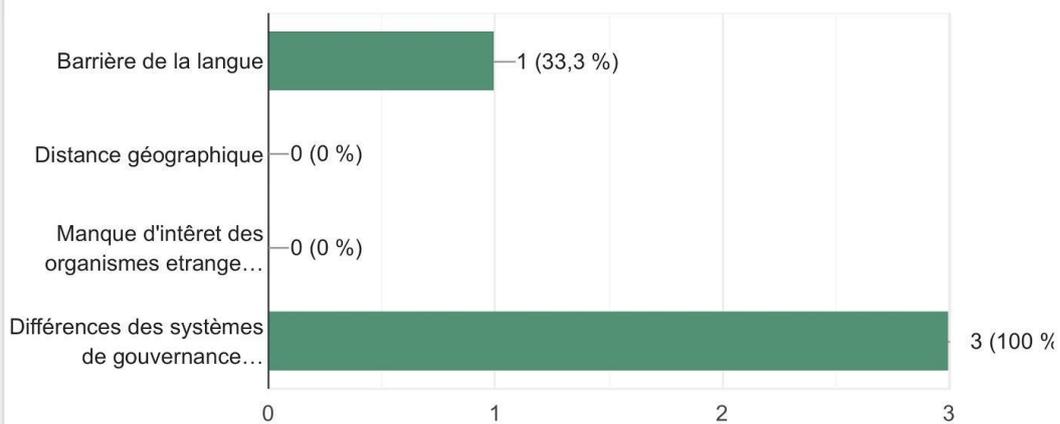
Seriez-vous prêt à refaire appel au PCIA pour un projet futur?



Trouver des partenaires étrangers pour votre projet a été:

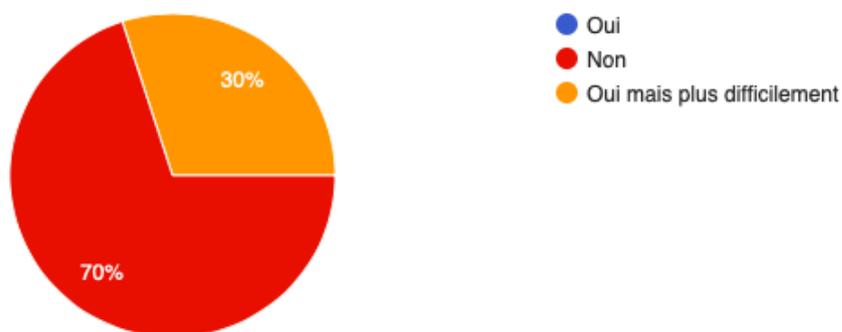


Si "plutôt difficile" ou "difficile", pour quelle(s) raison(s)?

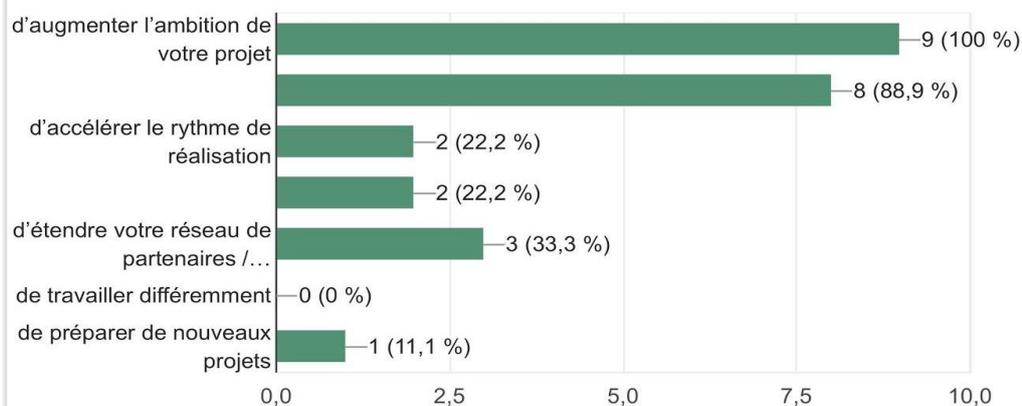


Caractère déterminant de l'aide du PCIA

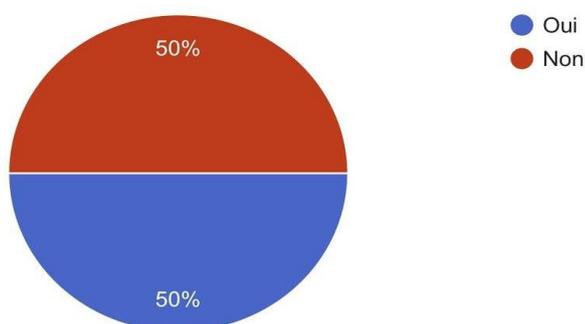
Votre projet aurait-il vu le jour sans le soutien financier du PCIA?



Le PCIA vous a permis:



De nouvelles procédures de travail, innovations, méthodes ou approches ont-elles été adoptées par votre organisation suite au projet?



Pouvez-vous nous donner un exemple:

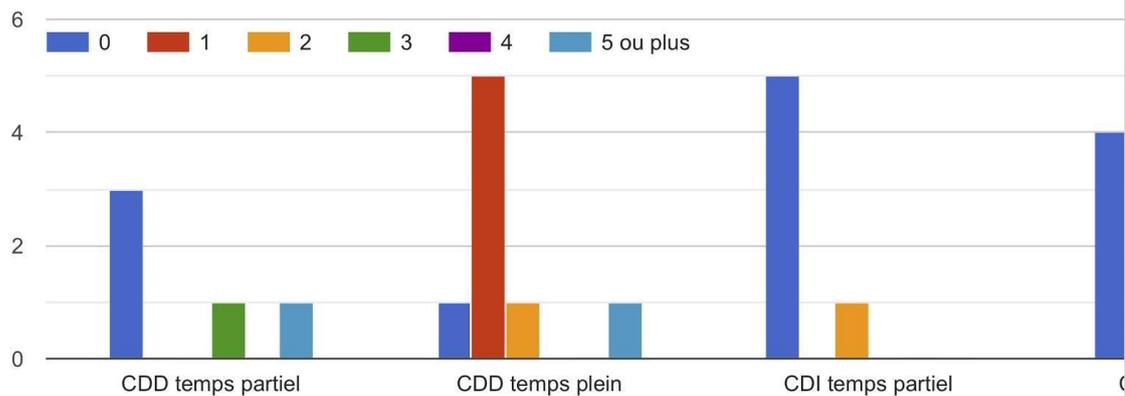
développement d'outils type application smartphone

tableau suivi évaluation

La coordinatrice que nous avons recrutée tourne entre les 3 pays

Mise en place de comité de pilotage

La réalisation du projet a-t-elle permis la création ou le maintien d'emplois?



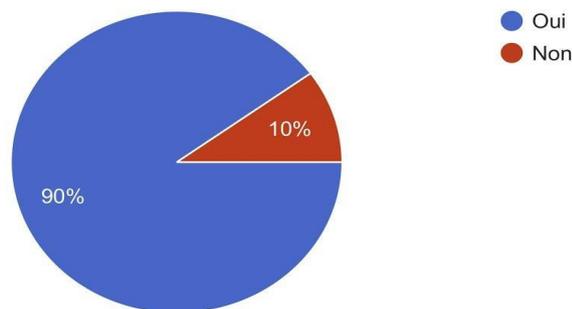
Quelles modifications apporteriez-vous au programme? (visibilité, efficacité, ...)

Simplification du dossier de demande de financement

lisibilité sur les obligations, diffusion des plannings prévisionnels (mises en paiement, comités de consultation...), partage d'outils UE ou créés par les acteurs financés, mises en paiement beaucoup plus rapides, possibilité d'avoir accès à un fonds de trésorerie

Tenter de raccourcir les délais entre étapes de la procédure, détailler les conditions éligibilité (des projets, des dépenses)

Pensez-vous que votre projet perdurera à la fin de son accompagnement par le PCIA?



Pour quelles raisons?

Mise en réseau d'expert et outils pour le partage d'information + mobilisation et formation de bénévoles (gestion de bénévoles par les CRF ou commune pilote) + phase 2 prévue accompagner à la pérennisation des activités

l'objectif du projet est qu'il soit pérennisé après la phase pilote financée par le PCIA

co financements disponibles avec anticipation de fonds de remplacement (continuation sous une forme réduite cependant)

Plusvalue très forte en matière de création de réseaux avec les partenaires des pays voisins. Le projet RENFORESAP a permis d'établir des relations très fortes entre notre organisme (Parc amazonien) et les partenaires institutionnels du projet

Il s'agit d'un projet de recherche scientifique qui n'a pas vocation à perdurer en tant que tel. Mais d'une part les résultats permettront d'améliorer les politiques de santé publique sur le thème des hépatites virales, et d'autre part les résultats constitueront un point de départ pour une éventuelle réévaluation de la situation à distance.

résultat attendu : stratégie régionale sous réserve d'une appropriation des autorités locales

projet structurant pour le territoire

Cela dépendra de l'obtention de nouveaux moyens pour diffuser les résultats, reproduire les formations, ainsi que des dispositifs mis en place avec les acteurs du territoire pour générer de l'impact

De par le service public qu'il délivrera sur la zone

Autres remarques que vous souhaiteriez nous communiquer:

Mieux conseiller au départ sur le montage financier (ex: remontées de dépenses concernant les apports en nature) et accélérer le processus de traitement du dossier